MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 987

25 septembre 2003

SOMMAIRE

ACM Libor Trust	Enface S.A.H., Luxembourg	47373
Alfina S.A., Luxembourg 47356	ESPRIT (European Partners Investment Trust),	
Alfina S.A., Luxembourg	Sicav, Luxembourg	47358
Alphacom Holding S.A., Luxembourg 47359	Eurolex Management S.A., Luxembourg	47361
Alsinvest S.A., Luxemburg	Europa Transport S.A., Luxembourg	47359
Alumex Holding S.A., Luxembourg 47376	Fideuram Fund	47347
Antiquarium S.A.H., Luxembourg 47369	Flanders International S.A.H., Luxembourg	47374
Atlantico S.A.H., Luxembourg 47330	Fonditalia	47349
Audiocare S.A., Luxembourg 47365	Franklin Mutual Beacon Fund	47366
Audiocare S.A., Luxembourg 47365	Ged S.A.H., Luxembourg	47367
Baldi Holding S.A., Luxembourg 47370	Gottardo Tower Fund Management S.A.H., Luxem-	
BIT International S.A., Luxembourg 47362	bourg	47364
BIT International S.A., Luxembourg 47362	Hartung Internationale Transporte A.G., Luxem-	
Bismuth Participations S.A., Luxembourg 47370	bourg	47363
Blendo S.A., Luxembourg	I.Q. Holding S.A., Luxembourg	47376
Brio S.A.H., Luxembourg	IC International Consultants S.A., Luxembourg	47363
Bruisend S.A., Luxembourg 47355	Immo-Partners, S.à r.l., Capellen	47376
Cami Holding S.A., Luxembourg 47353	ING International, Sicav, Luxembourg	47374
Cefip S.A., Luxembourg	ING (L) Liquid, Sicav, Luxembourg	47371
Cefip S.A., Luxembourg	Independent Business and Sales Advisers S.A., Lu-	
Chapiteau 2000 S.A., Luxembourg 47362	xembourg	47358
Chauffage-Sanitaire Thill Claude, S.à r.l., Dude-	International Shoe Design S.A., Luxemburg	47363
lange 47360	Interparticipations S.A.H., Luxembourg	47370
Chauffage-Sanitaire Thill Claude, S.à r.l., Dude-	Jivest S.A., Luxembourg	47359
lange 47360	Jurisfides S.A.H., Luxembourg	47369
Citi Islamic Portfolios S.A., Luxembourg 47351	Kadjou S.A.H., Luxembourg	47368
Citi Islamic Portfolios S.A., Luxembourg 47351	Kalina Holding S.A., Luxembourg	47371
CitiFunds Investment Series 47354	Landbesitz Delta AG, Luxembourg	47357
Clost S.A.H., Luxembourg	Landbesitz Delta AG, Luxembourg	47357
Cody Internet Ventures S.A., Luxembourg 47360	Landbesitz Delta AG, Luxembourg	47357
Comgest Panda, Sicav, Luxembourg 47331	Landbesitz Delta AG, Luxembourg	47357
Comgest Panda, Sicav, Luxembourg 47346	Landbesitz Delta AG, Luxembourg	47358
Corelia S.A., Luxembourg	Landbesitz Delta AG, Luxembourg	47358
Covadu S.A., Esch-sur-Sûre	Latitude S.A., Luxembourg	47330
De Blanchot Holding S.A., Mamer 47364	Lechef Holding S.A., Luxembourg	47366
De Com Luxembourg S.A., Luxembourg 47360	Marketing Control Holding S.A., Luxembourg	47357
DZ Int. Cash	Nakaispa Holding S.A., Luxembourg	47372
DZ Int. Concept	Natur System S.A., Luxembourg	47361
Elite-Stability Fund, Sicav, Luxembourg 47356	Omar S.A., Luxembourg	47362
Elysée Invest S.A., Luxembourg 47350	Oudheusden Crystal Fund, Sicav, Luxembourg	47374

47352	Sodarex S.A., Luxembourg	47363
47375	Somera Services International S.A., Luxembourg.	47346
47373	Spoleto S.A.H., Luxembourg	47372
47364	Straiton S.A., Luxembourg	47361
47353	Surexpo S.A., Luxembourg	47364
47369	Surexpo S.A., Luxembourg	47364
47367	Synetics S.A., Goetzingen	47363
47372	T & E Gefahrgutlogistik S.A., Grevenmacher	47361
47359	Teranim S.A.H., Luxembourg	47371
47373	UNICORP, Universal Luxemburg Corporation	
47366	S.A.H., Luxembourg	47367
47356	Varius, Sicav, Luxembourg	47354
47348	Walfra Investments S.A., Luxembourg	47375
	47375 47373 47364 47353 47369 47367 47372 47359 47373 47366 47356	47364 Straiton S.A., Luxembourg

ATLANTICO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 38.873.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 28 juillet 2003 a appelé aux fonctions de Commissaire aux comptes FIDUCIAIRE INTERNATIONALE S.A., 6-12, rue du Fort Wallis, L-2016 Luxembourg, en remplacement de COMCOLUX S.A. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale statutaire de 2004.

Lors de cette Assemblée, les mandats des administrateurs

Monsieur Guy Fasbender, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

Monsieur Robert Hovenier, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,

ont été renouvelés et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Luxembourg, le 1er août 2003.

Pour ATLANTICO S.A.

G Fashender

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2003, réf. LSO-AH03635. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052552.3/029/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

LATITUDE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt. R. C. Luxembourg B 87.276.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui a eu l ieu le 18 août 2003 au siège social

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale que:

- l'Assemblée a décidé d'approuver la date de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire nonobstant les dispositions statutaires;
- l'Assemblée a décidé d'approuver le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 2002 et d'affecter les résultats sur les années suivantes:
 - l'Assemblée a décidé de donner décharge aux administrateurs;

SHAPBURG LIMITED

QUENON INVESTMENTS LIMITED

LIFTWOOD INVESTMENTS LIMITED

ainsi qu'au Commissaire aux Comptes Mme Catherine Koch pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2002;

- l'Assemblée a décidé de renouveler les mandats des administrateurs et du Commissaire aux Comptes actuellement en fonction jusqu'à la prochaine Assemblée statutaire appelée à délibérer sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 2003.

Luxembourg, le 27 août 2003.

Pour LATITUDE S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2003, réf. LSO-AH05475. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052627.3/1005/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

COMGEST PANDA, Société d'Investissement à Capital Variable. (anc. PANDA, SICAV).

Registered office: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve. R. C. Luxembourg B 58.116.

In the year two thousand and three, on the 10th day of September.

Before us Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg, in replacement of Me Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg-City, which second notary will remain depositary of the present deed.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders (the «Meeting») of PANDA, SICAV (the «Company»), a «société d'investissement à capital variable» with its registered office at 23, avenue de la Porte-Neuve, R. C. S. Luxembourg Section B n° 58.116,

incorporated pursuant to a deed of the notary Frank Baden on February 14, 1997, published in the Mémorial C of 1997, page 6828.

The Meeting was presided by Mrs Nicola Haigh, employee, residing in Uebersyren,

who appointed as secretary Miss Cécile Bruyant, employee, residing in F-Metz.

The Meeting elected as scrutineer Mrs Ana Vazquez, employee, residing in Luxembourg.

The bureau of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list which, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the Meeting and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialised ne varietur by the appearing parties will also remain attached to the present deed.

- II. This Meeting was convened by notices containing the agenda sent to each of the shareholders registered in the shareholders' register of the Company on August 26, 2003, and published in:
 - the «Mémorial C» on the 7th and on the 25th of August 2003;
 - the «Luxemburger Wort» on the 7th and on the 25th of August 2003;
 - the «International Herald Tribune» on the 7th and on the 25th of August 2003;
 - the «Feuille Officielle Suisse du Commerce» on the 7th and on the 25th of August 2003;
 - the «Börsen Zeitung» on the 7th and on the 22nd of August 2003;

III. The agenda of the present Meeting is the following:

Agenda:

- 1. To change the denomination of the Fund into COMGEST PANDA.
- 2. To amend article 1 of the articles of incorporation of the Fund (the «Articles of Incorporation») so as to reflect the aforementioned change.
- 3. To amend article 5 of the Articles of Incorporation, so as to reflect the currency transition from Luxembourg Francs to Euro.
 - 4. To remove all references to BNP PARIBAS LUXEMBOURG and to amend article 20 accordingly.
 - 5. To remove all references to COMGEST S.A. and to amend article 21 accordingly.
- 6. To remove article 9 c) of the Articles of Incorporation, so as to delete any reference to breakdown in the means of communication or computation as a reason to suspend the determination of the net asset value per share.
- 7. To amend articles 1, 3, 19 and 26 of the Articles of Incorporation to modify all references to the law of 30th March 1988 on undertakings for collective investment, as such law has been or may be amended from time to time.
 - 8. To amend articles 2, 4, 6, 8, 10, 13, 22, 23, 25.
 - 9. Miscellaneous.
- IV. A first meeting of shareholders duly convocated was held on July 30, 2003, pursuant to a notarial deed received by Maître Jacques Delvaux in order to decide on the same agenda.

This meeting could not take any decision, because the legal quorum of presence was not met.

V. That it appears from the attendance list, that out of 33,874.492 shares issued, 800 shares are represented. The meeting is therefore regularly constituted without any convocation and can validly deliberate and decide on the afore cited agenda of the meeting of which the shareholders have been informed before the meeting.

All these facts having been explained by the chairman and recognised correct by the members of the meeting, the meeting proceeds to its agenda.

The meeting having considered the agenda, the chairman submits to the vote of the members of the meeting the following resolutions which are adopted in each case of unanimous vote.

First resolution

The general meeting resolves to change the denomination of the Fund into COMGEST PANDA, and to modify article 1 of the Articles of Incorporation, as shown in the amended version of the coordinated articles of incorporation that make part of the present deed.

Second resolution

The general meeting resolves to amend article 5 of the Articles of Incorporation, in order to reflect the currency transition from Luxembourg Francs to Euro, as shown in the amended version of the coordinated articles of incorporation that make part of the present deed.

Third resolution

The general meeting resolves to remove all references to BNP PARIBAS LUXEMBOURG and to amend article 20 accordingly, as shown in the amended version of the coordinated articles of incorporation that make part of the present deed.

Fourfth resolution

The general meeting resolves to remove all references to COMGEST S.A. and to amend article 21 accordingly, as shown in the amended version of the coordinated articles of incorporation that make part of the present deed.

Fifth resolution

The general meeting resolves to remove article 9 c) of the Articles of Incorporation, so as to delete any reference to breakdown in the means of communication or computation as a reason to suspend the determination of the net asset value per share, as shown in the amended version of the coordinated articles of incorporation that make part of the present deed.

Sixth resolution

The general meeting resolves to amend articles 1, 3, 19 and 26 of the Articles of Incorporation to modify all references to the law of 30th March 1988 on undertakings for collective investment, as such law has been or may be amended from time to time, as shown in the amended version of the coordinated articles of incorporation that make part of the present deed.

Seventh resolution

The general meeting resolves to amend articles 2, 4, 6, 8, 10, 13, 22, 23 and 25, as shown in the amended version of the coordinated articles of incorporation that make part of the present deed.

Eighth resolution

On the basis of the above resolutions, the general meeting decides to amend the articles of incorporation of the Corporation, so that from now on they will read under coordinated form as follows:

- Art. 1. Form and denomination. There is hereby established a «Société d'Investissement à Capital Variable» (SI-CAV), governed by the law of 30th March 1988, as amended regarding collective investment undertakings, under the name of COMGEST PANDA (the «Company»).
- **Art. 2. Duration.** The Company is established for an unlimited period. It may be dissolved by resolution of the general meeting of shareholders in the manner required for amendments of articles of incorporation, as prescribed in article 25 below.
- **Art. 3. Purpose.** The sole purpose of the Company is to invest the funds available to it in transferable diversified securities of all types in order to spread the investment risk and afford its shareholders the results of the management of the Company's portfolio.

In general, the Company may take any measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted by part I of the law of 30th March 1988, as amended regarding collective investment undertakings.

Art. 4. Registered office. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg, in the Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors of the Company («the Board» or the «Board of Directors»).

In the event that the Board determines that extraordinary political developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of those abnormal circumstances; however such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 5. Capital. The capital shall at all times be equal to the value of the Company net assets. As from a period of six months after the registration of the Company as a collective investment undertaking, the minimum capital will at all times be equal EUR 1,239,468.- (one million two hundred and thirty-nine thousand, four hundred and sixty-eight Euros) or equivalent in any other currency.

The Company's annual reports will be expressed in the currency in which the registered capital is expressed, i.e. the United States Dollar (US\$).

The proceeds of all share issues shall be invested in varied transferable securities and other assets authorised by the law and in accordance with the investment policy as determined by the Board for the Company, taking into consideration the investment restrictions as determined by the law and regulations or by the Board.

The Company may issue distribution shares class «D» or capitalisation shares: class «C» as the shareholder chooses. The classes of shares are established as following:

Class «D» shares pay annual dividends in accordance with the provisions of article 23 of the present articles of incorporation. Upon distribution of a dividend to class «D» shares, the assets attributable to such shares are reduced by the total amount of the dividend. As the class «C» shares do not pay dividends, but capitalise the corresponding amount, the value of this class «C» shares remains unchanged.

Therefore any payment of dividend leads to an increase in the relation between the value of the class «D» shares and that of the class «C» shares. This relation is called «parity» in the present articles of incorporation.

Each shareholder may at any time convert their class «C» shares into class «D» shares and vice versa, at the request and the expenses of the shareholders. This conversion is carried out on the basis of the parity at that time and according to the forms determined by the Company. The Company is particularly fixing the rules applicable to the fractions of shares resulting from this conversion.

The class «C» and class «D» are of no par value and carry no preferential or pre-emptive rights upon the issue of new shares.

They must be fully paid up.

The shares of the Company may be bearer shares or registered shares, according to the shareholder's choice.

Fractions of shares with up to the third decimal will be issued for bearer shares which are not materially issued and registered shares.

These fractions of shares carry no voting rights but are entitled to receive any liquidation proceeds and dividends in amounts represented by these fractions.

Registered shares certificates may be issued for any number of shares.

Bearer certificates may be issued for any whole number of shares, in denominations of 1, 10 and 100 shares.

If the Board so decides, such certificates may contain a series of coupons.

All certificates shall be signed by two directors of the Company. Their signatures may be hand-written, stamped or reproduced in facsimile by any printing process. The signatures will remain valid even if the list of authorised signatures of the Company is modified once the share certificates have been printed.

Bearer shareholders may, at any time and at their own expense, exchange their certificates for other certificates representing a different number of shares.

In the same way, bearer shares may be converted into registered shares, and vice versa, at the expense of the share-holder.

The Company may issue temporary share certificates in such form as the Board may determine.

All issued registered shares shall be registered in the shareholders' register («the Register») to be kept by the Company or by one or more persons designated therefor by the Company. Such registration shall contain the name of each holder of shares, his residence or elected domicile and the number of registered shares held by him. All transfers of registered shares inter vivos or because of death shall be registered in the Register. All registrations in the Register will be evidenced by the issue of a confirmation of registration. Registered shares certificates will only be issued upon shareholders' requests. If a registered shareholder requires more than one certificate for his shares, the cost of such additional share certificate may be charged to the shareholder concerned.

All registered shareholders must provide the Company with an address to which all notices and announcements from the Company may be sent. Such address will be entered in the Register as elected domicile. Should such an address not be provided, the Company may permit a notice to this effect to be entered in the Register and the shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company until another address is provided by the shareholder to the Company. The shareholder may, at any time, change his address as entered in the Register by means of written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be determined by the Company.

Art. 6. Issue and redemption of shares. The Board is authorised, at any time, to issue new fully paid shares. In such case, and in accordance with article 5, preferential rights cannot be claimed by existing shareholders.

Each shareholder has the right, at any time, to request the redemption of his shares within the limits set forth by the present articles of incorporation and by the law.

Variations in share capital are automatically legal and do not require the publicity and registration in the Luxembourg Trade and Company Register otherwise necessary for increases and decreases of capital in limited companies.

The redemption of shares may be suspended in accordance with article 9 below.

Shares are issued and redeemed on the basis of a net asset value per share, as defined in article 8 below. These prices may be increased or decreased, as the case may be, by fees and commissions to be determined by the Board of Directors.

The Board of Directors may at any time suspend or interrupt the issue of shares of the Company.

Subscription and redemption requests should be addressed to the establishments designated by the Company.

In case of a subscription, the payment for subscribed shares must be made within five bank business days following the valuation date. The Company may under its responsibility accept securities in payment of a subscription if it deems such transaction to be in the interest of the existing shareholders. For all securities accepted in payment of a subscription, the Custodian shall be required to draw up a valuation report, audited by the auditors of the Company, giving the quantity, denomination and method of evaluation used for these securities. The report shall also specify the total value of the securities expressed in the reference currency of the Company. The securities accepted in payment of a subscription are valued for the purpose of the transaction at the latest available market bid price prevailing on the bank business day with reference to which the net asset value per share applicable to the subscription is calculated. The Board of Directors of the Company may refuse, at its own discretion, any securities offered in payment of a subscription without having to justify its decision.

If subscribed shares are not paid for, the Company may cancel their issue whilst retaining the right to claim fees and commissions due. In case of a redemption, the payment of redeemed shares shall be made within five business days following the valuation date.

In exceptional circumstances which may negatively affect the interests of the shareholders, or if the Company receives an important number of redemption requests, the Company reserves the right to postpone fixing the value of the shares until the necessary purchases and sales of transferable securities have been carried out.

The net asset value, as well as the issue and redemption prices, will be available at the Company's registered office and from the establishments in charge of the registering of subscription and redemption requests. Moreover, the Board shall decide in which newspapers the net asset value is to be published as well as the frequency of such publications.

Art. 7. Lost or damaged certificates. If a shareholder can prove to the satisfaction of the Company that his share certificate has been mislaid or destroyed, then, at his request, a duplicate share certificate may be issued under such conditions and guarantees, including a preliminary objection procedure or a bond delivered by an insurance company but without restriction thereto, as the Company may determine. Upon the issue of the new share certificate, on which it shall be recorded that it is a duplicate, the original share certificate shall become void.

Damaged share certificates may be exchanged for new share certificates by order of the Company. Such damaged certificates shall be delivered to the Company and cancelled immediately.

The Company may charge the shareholder for the costs of a duplicate or new share certificate and all reasonable expenses incurred by the Company in connection with the issue and registration thereof, and in connection with the destruction of old share certificates.

Art. 8. Net Asset Value. The net asset value of the Company, as well as the issue and redemption prices, shall be determined periodically by the Company, not less than twice a month, as determined by the Board. The net asset value is expressed in the reference currency of the Company or in any other currency the Board may choose. The net asset value per share is determined by dividing the net assets by the total number of outstanding shares considering, if necessary, the number of «C» shares and «D» shares issued by the Company.

The day on which the net asset value is determined is referred to in the present articles of incorporation as «the Valuation Date».

The value of the assets and liabilities of the Company shall be determined as follows:

- 1) The value of cash on hand and on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses and dividends and interest declared or due but not yet collected, will be deemed to be the full value thereof, unless it is unlikely that such values will be received in full, in which case, the value thereof will be determined by deducting such amount as the Company considers appropriate to reflect the true value thereof.
- 2) The valuation of transferable securities which are listed or traded on an official stock exchange or traded on any other regulated market operating regularly, recognised and open to the public is based on the last quotation known and, if this security is traded on several markets, on the basis of the last price known on the market considered to be the main market for trading this security. If the last known price is not representative, the valuation shall be based on the probable realisation value estimated by the Board with prudence and in good faith.
- 3) Transferable securities not listed or traded on a stock exchange or any other regulated market, operating regularly, recognised and open to the public, shall be assessed on the basis of the probable realisation value estimated with prudence and in good faith.
- 4) Securities expressed in currencies other than the reference currency of the Company shall be converted into this reference currency on the basis of the last available exchange rate.
- 5) All other assets shall be assessed on the basis of the probable realisation value estimated with prudence and in good faith.

Appropriate deductions shall be made for expenses to be borne by the Company, and the Company's liabilities shall be taken into consideration according to fair and prudent criteria. The Company shall pay all its operating expenses. The Company shall pay the Investment Advisory fees, the Custodian Bank fees (including the remuneration of the Custodian Bank for being in charge of the Register of the Company) and if the case arises, the Correspondent Banks remuneration, the commission of the Administrative and Financial Agent, the auditors fees, the publication and information expenses, in particular the printing and distribution (of the prospectus and of the periodic reports) expenses, all incorporation expenses including printing costs for the certificates and all costs involved in having the Company launched, listed on the stock exchange and authorised by the competent bodies, brokers' fees and commission on portfolio transactions, all tax due on income, the registration tax as well as all amounts due to the controlling authorities, Board and other extraordinary costs such as experts' reports or court proceedings entered into for the safeguard of the shareholders' interests, and annual stock listing fees.

Moreover, all reasonable expenses and advances, including telephone, telex, telegram and postal costs (this list is not restrictive), incurred by the Custodian for transactions on the Company's portfolio, will be paid by the Company. This remuneration includes as well the remuneration of the Custodian acting as Register Agent. As Paying Agent, the Custodian may deduct its normal commission in relation with the payment of dividends by the Company.

- Art. 9. Suspension of the calculation of the Net Asset Value and the issue and redemption prices. The Company is authorised without prejudice to the legal causes of suspension to suspend at any time the calculation of the net asset value per share, as well as the issue, redemption of the shares of the Company in the following cases:
- a) during any period in which a stock exchange on which a substantial portion of the Company's assets is quoted is closed for periods other than for ordinary holidays, or during which dealings thereon are suspended or restricted;
- b) during any period when the market of a currency in which a substantial portion of the assets of the Company is denominated is closed other than for ordinary holidays, or during which dealings therein are suspended or restricted;
- c) during any period when exchange restrictions or restrictions on the transfer of capital render the execution of transactions on behalf of the Company impossible, or when purchases or sales made on behalf of the Company cannot be carried out at the normal exchange rates;
- d) during any period when political, economic, military, monetary or fiscal circumstances which are beyond the control, responsibility and means of action of the Company prevent the Company from disposing of the assets, or determining the net asset value of the Company in a normal and reasonable manner;

e) during any period when a deficiency in the computer systems renders the calculation of the net asset value impossible:

f) as a consequence of any decision to liquidate or dissolve the Company.

Such suspension shall be notified, using all appropriate means, to all persons concerned and to shareholders applying for redemption of shares.

In the absence of misconduct, gross negligence or obvious error, all decisions taken by the Board or by its representative concerning the calculation of the net asset value will have definite and compulsory effect on the Company and its shareholders.

Art. 10. General Meetings of shareholders. The regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents all the Company's shareholders. It has the broadest powers to organise, carry out or ratify all actions relating to the Company's transactions.

The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg, at the Company's registered office, or at any other location in Luxembourg as indicated in the convening notice, on the third Monday of January at 11 a.m. and for the first time in 1998. If such day is a legal public holiday or not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such date, time and place as specified in the convening notices.

The quorums and time limits required by law shall govern the convening notices and the conduct of the meetings of shareholders of the Company unless otherwise provided for by the present articles of incorporation.

In order to be admitted to the general meeting, shareholders must deposit their bearer shares at the Company's registered office, or at any other establishment mentioned in the convening notice, five clear days prior to the date of the meeting.

Registered shareholders are required to inform the Board in writing of their intention to attend the meeting, and indicate the number of shares in respect of which they intend to vote. The same five clear day limit is applicable.

Each share of the Company, regardless of its value, is entitled to one vote. Each shareholder may participate in the meetings of shareholders by appointing in writing another person as proxy. Such person may not be a shareholder himself.

The Board may determine the form to be taken for powers of attorney and request that such documents be delivered to a given address five clear days prior to the general meeting.

The joint owners, usufructuaries and owners without usufruct, creditors and tied debtors must be represented respectively by one person.

Insofar as the law or the present articles of incorporation do not stipulate otherwise, the decisions of the general meeting of shareholders shall be taken by simple majority of the shareholders present or represented and voting.

The Board may determine any other condition to be fulfilled by the shareholders in order to participate in the general meeting.

Shareholders shall meet upon notice of meeting by the Board pursuant to notice setting forth the agenda, published in accordance with the law and sent to each registered shareholder, by registered mail at least eight days prior to the meeting, at the address indicated in the Register.

The agenda shall be prepared by the Board which, if the meeting is convened by written request of the shareholders as provided by the law, must take into account points which such shareholders wish to submit to the meeting.

Nevertheless if all the shareholders are present or represented and if they declare themselves aware of the agenda, the meeting may be held without prior publication.

No resolution may be adopted concerning a matter that is not on the agenda.

The minutes of general meetings must be signed by the board of the meeting and by the shareholders who wish to sign. Copies or extracts which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed:

- either by 2 directors

or by persons authorised by the Board of Directors.

Art. 11. Directors. The Company shall be administered by a Board of Directors composed of at least three members. The members of the Board are not required to be shareholders in the Company.

If a corporate body is elected director, it may name an individual through whom it will exercise its directorship. In this respect, third parties may not request such powers to be justified as the indication that such individual is the corporate body's representative or delegate is sufficient.

The directors shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a maximum period of one year. They may be re-elected.

The offices of non-re-elected directors shall cease to be valid immediately after the general meeting.

Directors may be removed at any time, with or without ground, or replaced by decision of the General Meeting of

Directors proposed for election, and whose names appear in the annual general meeting's agenda, shall be elected by majority of the shares present or represented and voting.

Should a director's post become vacant because of death, resignation or otherwise, the remaining directors may elect a director, by majority vote, to fill temporarily such vacancy until the next meeting of shareholders.

Art. 12. Chairmanship and meetings of the board. The Board may choose a chairman from among its members and may also elect one or several vice-chairmen. It may also appoint a secretary or officers who are not required to be members of the Board. The Board shall meet upon call by the chairman or by two directors at the place, date and time indicated in the convening notice.

Each Director may act in all Board meetings by appointing, in writing or by telegram, telex, telefax or any other written form, another director as his proxy. A Director may represent one or more colleagues.

A Board meeting shall be presided over by the Chairman of the Board or, in his absence, by the Vice-Chairman or in his absence, by the Managing Director or in his absence, by another director.

The Board may only deliberate and act validly if the majority of the directors are present or represented. Decisions shall be taken by majority vote of the present or represented Directors. Should there be an equal number of votes for and against a motion, the president of the meeting shall have the casting vote.

Notwithstanding the above, a decision of the Board may also be taken by paper meeting. All the directors must manifest their agreement with the decision by signing a written document in one or more copies. Decisions taken by paper meeting will be as valid and binding as decisions taken in regularly convened and held Board meetings.

The minutes of Board meetings will be signed by the Chairman, Vice-Chairman, Managing Director or other director assuming presiding functions in the absence of the Chairman, or by two directors of the Company.

Copies or extracts of the minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, or by the secretary, or by two directors or any other person authorised by the Board.

Art. 13. Powers of the Board. The Board has the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or by the present articles of incorporation to the general meeting of shareholders are of the competence of the Board.

In accordance with the principles of risk-spreading the Board is vested with the power to determine the general orientation of the management and of the investment policy as well as the lines of conduct to be followed in the administration of the Company.

Art. 14. Investment policy. In accordance with the principles of risk-spreading, the Board shall have the power, within the limits set by law and regulations or those which have been set up by the Board of Directors, to determine the investment policy of the Company and the lines of conduct to be followed in the administration of the Company.

The investments will be made in transferable securities admitted to official listing on a stock exchange in an European Union («EU») Member State or dealt in another regulated market which operates regularly and is recognised and open to the public of an EU Member State.

The investments will be made in transferable securities admitted to official listing of a stock exchange of a non-EU Member State or dealt in on another regulated market which operates regularly and is recognised and open to the public of a non-EU Member State. Investments in such transferable securities shall be made only if such securities are listed or dealt in on stock exchanges or markets of one of the States of Europe, America, Africa, Asia, Australia or Oceania.

The Board of Directors may also decide that investments will be made in recently issued transferable securities provided that the terms of issue include an undertaking that application will be made for admission to official listing on a stock exchange or to another regulated market as defined above and as far as such admission is secured within one year of issue.

The Board of Directors may possibly decide in accordance with the principle of risk spreading, to invest up to 100% of the net assets of the Company in transferable securities issued or guaranteed by a member state of the OECD, or by a public international body of which one or more EU Member States are members, provided that such securities are from at least six different issues and that the securities from any one issue do not exceed 30% of the total amount.

The Board of Directors may also decide, and subject to the limits provided for by law, to make investments in units of other collective investment undertakings of the open-end type including collective investment undertakings linked to the Company by common management or control or by a substantial direct or indirect holding.

The Board may decide that investments will be made in all other instruments or assets in compliance with applicable laws and regulations.

Art. 15. Daily Management

- a) The Board may set up management committees, consultant or technical committees, on a permanent or temporary basis on which Board members may or may not sit, as the case may be. The composition, powers and remuneration (as the case may be), whether fixed or variable, of its members will be determined by the Board and any costs incurred will be considered as overheads.
- b) The Board may delegate its powers to conduct the daily management of the Company and the representation of the Company as far as this management is concerned:
- to one or several of its members who are managing directors subject to the prior authorisation of the general meeting of the shareholders; or
 - to one or several person(s) chosen from its members or not, to whom the Board has delegated powers;
- c) the Board of Directors and the persons to whom the daily management is entrusted may, within this daily management, delegate special and limited powers to any proxy;
- d) the Board may also entrust the management of one or several part(s) of the Company's operations to one or several managers or authorised representatives chosen from its members or not and entrust all special and limited powers to one proxy;
 - e) the Board may use several of the above mentioned powers and dismiss at any time the above-mentioned persons;
- f) the Board determines the attributions and remuneration, whether fixed or variable, charged on the overheads, for the persons to whom it delegates its powers.
- Art. 16. Representation Judicial acts and proceedings Liabilities of the Company. The Company shall be represented in the deeds, including those in which a civil servant, a legal or a justice officer intervene,:
 - by the joint signatures of two directors;

- or by the signature of one or several person(s) to whom the Board has entrusted the daily management acting together or separately, within the limits of their delegated powers.

It is also validly bound by the signatures of special proxies within the limits of their powers of attorney.

Judicial proceedings will be followed on behalf of the Company, either as plaintiff or defendant, by a member of the Board or by such other person as the Board may appoint.

The Company is bound by all acts carried out by the Board, by the directors designated to such effect, or by the person or persons to whom the daily management is entrusted.

Art. 17. Invalidity clause. No contract and other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors, managers or authorised representatives of the Company is interested in, or is a director, partner, manager, authorised representative or an employee of such other company or firm. Any director, manager or authorised representative of the Company who serves as a director, manager, authorised representative or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or business.

In the event that any director, manager or authorised representative of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, such director, manager or authorised representative shall make known to the Board such personal interest and shall not consider or vote on such transactions, and such director's, manager's or authorised representative's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders.

- **Art. 18. Indemnity.** The Company may indemnify any manager, authorised representative or director, for all expenses reasonably incurred by him in connection with any action or lawsuit to which he may be made a party by reason of his being or having been a director, manager or authorised representative of the Company, except in case of gross negligence or bad administration.
- **Art. 19. Auditors.** Further to the law dated March 30, 1988, as amended regarding undertakings for collective investments the bookkeeping of the Company and the filing of all reports as required by the laws of Luxembourg shall be supervised by an authorised auditor. The auditor shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period not exceeding one year. The office of any non-re-elected auditor shall cease to be valid immediately after the general meeting. Only in cases of gross negligence, and by decision of the general meeting, may the auditor be removed from office.

Art. 20. Custodian

- a) The custody of the assets of the Company shall be entrusted to a custodian bank (the «Custodian»). The Custodian shall fulfil the duties and responsibilities as provided for by the Law of 30 March 1988, as amended on undertakings for collective investment. Should the Custodian wish to retire, the Board shall take the necessary steps to designate a provisional replacement custodian until the next general meeting who will appoint a new custodian, in accordance with the applicable laws.
- b) The Custodian of the assets of the Company will be bound to carry out the duties and obligations determined in an agreement established for this purpose and in respect with the law.

Any usual act of disposition relating to the Company's assets shall be carried out by the Custodian according to instructions given by the Company.

In particular, the Custodian is required to pay for the transferable securities purchased upon receipt of the same, deliver sold securities upon receipt of their proceeds, collect dividends and interest earned by the assets of the Company and exercise the subscription and allotment rights attached to such securities.

Furthermore the Custodian is required to:

- ensure that the sale, issue, redemption and cancellation of shares effected by or on behalf of the Company are carried out in accordance with the law and with the present articles of incorporation;
 - ensure that in transactions involving the Company's assets, the counterpart is remitted within the usual time limits;
 - ensure that the income of the Company is applied in accordance with the articles of incorporation.
- **Art. 21. Investment manager.** The Company may be assisted by and enter into agreements with investment manager(s) or adviser(s). Such companies shall give advice relating to, or undertake the management of the investments of the Company.

The investment management or advisory agreement(s) shall contain the provisions governing the modification or expiration of such contract(s) which are otherwise concluded for an unlimited period.

- Art. 22. Accounting year Periodic and Annual reports. The accounting year shall begin on 1st October and end on 30th September of the following year. The Company's accounts shall be expressed in USD.
- **Art. 23. Distribution of Annual profit.** The general meeting of shareholders decides, upon proposal of the Board, the way in which the net annual profit of each compartment may be distributed. Such proposition shall be made on the basis of the closed accounts as at 30th September of each year.

The general meeting may decide to distribute to the «D» shares their portion of net investment income as well as all or part of realised or unrealised capital gains minus realised or unrealised capital losses and to capitalise the corresponding amount for the «C» shares.

The general meeting may reserve the right to distribute the net assets of the Company up to the minimum legal capital limit. The nature of the distribution (net investment income or capital) shall be specified in the Company's financial statements. Each resolution of the general meeting deciding the distribution of dividends to the shareholders of the Company will be approved by the shareholders of the Company at the same majority voting as indicated in article 10 of the articles of incorporation.

The Board may pay interim dividends for the «D» shares with capitalisation for the «C» shares. Dividends and interim dividends for the «D» shares shall be paid as and when the Board shall determine. Dividends and interim dividends which remain unclaimed for a period of five years as from the initial payment date shall cease to be payable and revert to the Company. The Board has all power and shall take all necessary steps to enforce this clause. No interest is paid on announced dividends and held by the Company for its shareholders.

Payments may only be made to the extent that distributions are permitted by exchange regulations in force in the beneficiary's country of residence.

Art. 24. Winding up. If the Company is wound up, it shall be liquidated by one or several liquidators, individuals or legal entities, to be appointed by the general meeting of shareholders which shall also determine their powers and compensation.

If the capital of the Company falls below two thirds of the legal capital minimum, the Directors must submit the question of the Company's winding up to the general meeting of shareholders to be held without quorum. The motion to liquidate shall be carried by simple majority vote of the shares present or represented at the meeting. If the capital of the Company falls below one quarter of the legal minimum, the general meeting shall be held without quorum but the motion to liquidate may be carried by the shareholders holding a quarter of the shares represented at the meeting.

The convening notices of such meetings must be drawn up in order to allow the general meetings to deliberate within forty days when the capital falls below two thirds or one quarter of the legal minimum.

The net liquidation proceeds of the Company shall be distributed by the liquidators to shareholders of the Company.

- **Art. 25. Amendments to the Articles of incorporation.** The present articles of incorporation may be amended by a general meeting of shareholders in accordance with the voting and quorum conditions laid down in the present articles of incorporation and as provided by Luxembourg law.
- Art. 26. Legal provisions. For all matters that are not governed by the present articles of incorporation, the parties shall refer to the provisions of the law dated 10th August 1915 relating to commercial companies, and to the amending laws, as well as to the law dated 30th March 1988, as amended relating to undertakings for collective investment.

Statement - Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company, as a result of this document are estimated at EUR 2,600.-.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergencies between the English text and the French translation, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le dix septembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, en remplacement de son confrère empêché, Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg Ville, lequel dernier restera dépositaire du présent acte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société d'investissement à capital variable dénommée PANDA, SICAV, ayant son siège social à L-2085 Luxembourg, inscrite au R. C. S. Luxembourg, sous la section B et le numéro 58.116,

constituée par acte reçu par le notaire Frank Baden de Luxembourg, en date du 14 février 1997, publié au Mémorial C de 1997, page 6828.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Nicola Haigh, employée privée, demeurant à Uebersyren, qui désigne comme secrétaire MIIe Cécile Bruyant, employée privée, demeurant à Metz.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mme Ana Vazquez, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, une fois signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement. Les procurations des actionnaires représentés signés ne varietur par les comparants à l'acte, resteront également annexées au présent acte.
- II.- Que les convocations contenant l'ordre du jour ont été faites, par des avis contenant l'ordre du jour envoyés à chacun des actionnaires figurant sur le registre des actionnaires nominatifs de la Société le 26 août 2003 et conformément à l'article 67 des lois coordonnées sur les sociétés, par des annonces insérées dans:
 - 1) au «Mémorial C» du 7 et 25 août 2003;
 - 2) le «Luxemburger Wort» du 7 et 25 août 2003;
 - 3) le «International Herald Tribune» du 7 et 25 août 2003;
 - 4) la «Feuille Officielle Suisse du Commerce» du 7 et 25 août 2003;
 - 5) le «Börsen Zeitung» du 7 et 22 août 2003.

Les numéros justificatifs de ces avis et publications sont déposés au bureau.

- III.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:
- 1. Changement de la dénomination du Fonds en COMGEST PANDA.
- 2. Modification de l'article 1er des statuts du Fonds (les «Statuts») afin de prendre en compte la modification ci-dessus.
- 3. Modification de l'article 5 des Statuts afin de remplacer toute référence au franc luxembourgeois par une référence à l'euro.
 - 4. Suppression de toute référence à BNP PARIBAS LUXEMBOURG et modification de l'article 20 en conséquence.
 - 5. Suppression de toute référence à COMGEST S.A. et modification de l'article 21 en conséquence.
- 6. Suppression de l'article 9 c) des Statuts afin de supprimer toute référence à une interruption des moyens de communication ou de calcul comme constituant une raison de suspension de la valeur nette d'inventaire par action.
- 7. Modification des articles 1, 3, 19 et 26 des Statuts en vue de modifier toutes les références à la loi du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif telle que cette loi a été ou peut être modifiée de temps à autre.
 - 8. Modification des articles 2, 4, 6, 8, 10, 13, 22, 23, 25.
 - 9. Divers.
- IV. Qu'une première assemblée générale extraordinaire ayant eu pour objet le même ordre du jour et réunie devant le notaire soussigné en date du 30 juillet 2003 n'a pu délibérer valablement, étant donné qu'il n'était représenté à cette assemblée qu'un nombre d'actions inférieur à la moitié du capital social.
- V. Qu'il apparaît de la liste de présence que 800 actions sur les 33.874,492 actions en circulation, sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée.
- VI. Qu'en conséquence la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide de modifier la dénomination du Fonds en COMGEST PANDA, et en conséquence l'article 1^{er} des statuts du Fonds (les «Statuts») afin de prendre en compte la modification ci-dessus, lequel article 1^{er} aura la teneur plus amplement renseignée dans les statuts coordonnés dont question ci-après.

Deuxième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de modifier l'article 5 des Statuts afin de remplacer toute référence au franc luxembourgeois par une référence à l'euro, lequel article 5 aura la teneur plus amplement renseignée dans les statuts coordonnés dont question ci-après.

Troisième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de supprimer toute référence à BNP PARIBAS LUXEMBOURG dans l'article 20 des statuts, de sorte que cet article 20 aura la teneur plus amplement renseignée dans les statuts coordonnés dont question ci-après.

Quatrième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de supprimer toute référence à COMGEST S.A. dans l'article 21 des statuts, de sorte que cet article 21 aura la teneur plus amplement renseignée dans les statuts coordonnés dont question ci-après.

Cinquième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de supprimer l'article 9 c) des Statuts, afin de supprimer toute référence à une interruption des moyens de communication ou de calcul comme constituant une raison de suspension de la valeur nette d'inventaire par action.

Sixième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de modifier les articles 1, 3, 19 et 26 des Statuts en vue d'y modifier toutes les références à la loi du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif telle que cette loi a été ou peut être modifiée de temps à autre, de sorte que ces articles 1, 3, 19 26 auront la teneur plus amplement renseignée dans les statuts coordonnés dont question ci-après.

Septième résolution

L'assemblée des actionnaires décide également de modifier les articles 2, 4, 6, 8, 10,13, 22, 23, et 25,

de sorte que ces articles 2, 4, 6, 8, 10,13, 22, 23, et 25 auront la teneur plus amplement renseignée dans les statuts coordonnés dont question ci-après.

Huitième résolution

L'assemblée des actionnaires décide, suite aux résolutions qui précèdent, d'adapter les statuts de la société en conséquence, de sorte que dorénavant les statuts coordonnés de la société, version anglaise et traduction française, auront dorénavant la teneur nouvelle suivante:

- Art. 1er. Forme et Dénomination. Il existe une «Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)» régie par la loi du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif, sous le nom de COMGEST PANDA.
- Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute par décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications de statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 25 ci-après.
- **Art. 3. Objet.** L'objet exclusif de la Société est de placer les fonds dont elle dispose en valeurs mobilières variées, dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de son portefeuille.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la partie I de la loi du trente mars mil neuf cent quatre vingt-huit relative aux organismes de placement collectif, telle que cette loi a été ou peut être modifiée de temps à autre.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration de la Société («le Conseil» ou le «Conseil d'Administration»), des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 5. Capital social. Le montant du capital est, à tout moment, égal à la valeur de l'actif net de la Société. Dans un délai de six mois à partir de l'enregistrement de la Société comme société d'investissement à capital variable, le capital minimum sera à tout moment égal à EUR 1.239.468,- (un million deux cent trente-neuf mille quatre cent soixante-huit euros) ou l'équivalent dans une autre devise.

Les comptes annuels de la société, seront établis dans la monnaie d'expression du capital social par exemple le dollar des Etats-Unis (USD).

Le produit de toute émission d'actions sera investi en valeurs mobilières variées et en autres avoirs autorisés par la loi suivant la politique d'investissement déterminée par le Conseil d'Administration, compte tenu des restrictions d'investissement prévues par la loi et la réglementation ou adoptées par le Conseil d'Administration.

La Société pourra émettre des actions de distribution: classe «D» ou comme actions de capitalisation: Classe «C», au choix de l'actionnaire. Les classes d'actions sont établies comme suit:

Les actions «D» donnant droit au paiement des dividendes annuels conformément aux dispositions de l'article 23 des présents statuts. Lorsqu'un dividende est attribué aux actions de la classe «D», l'actif attribuable aux actions de cette classe est diminué du montant global du dividende. Les actions «C» ne donnant pas droit au paiement de dividendes, mais à leur capitalisation; la valeur de ces actions «C» restera inchangé.

Toute mise en paiement d'un dividende se traduira donc par une augmentation du rapport entre la valeur des actions «D» et celle des actions «C». Ce rapport est dénommé «parité» dans les présents statuts.

Tout actionnaire peut obtenir à tout moment, l'échange de ses actions «C» contre des actions «D» et inversement, à la demande et au frais des actionnaires. Cet échange s'effectue sur base de la parité du moment, selon des modalités arrêtées par la Société. Celle-ci fixe notamment les règles applicables aux rompus d'actions résultant de cet échange.

Les actions «C» et les actions «D» sont sans mention de valeur nominale et ne donnent aucun droit préférentiel de souscription lors d'émissions d'actions nouvelles.

Elles doivent être entièrement libérées.

Les actions sont, soit au porteur, soit nominatives au choix de l'actionnaire.

Des fractions d'actions jusqu'à 3 décimales peuvent être émises pour les actions au porteur qui ne sont pas matériellement émises et pour les actions nominatives.

De telles fractions d'actions sont sans droit de vote mais sont autorisées à recevoir leur quote-part de tout produit de liquidation et de dividendes.

Les actions nominatives peuvent être émises pour tout nombre d'actions.

Les actions au porteur sont émises pour tout nombre entier d'actions, sous la forme de certificats au porteur de 1, 10 et 100 actions.

Les certificats d'actions au porteur peuvent, si le Conseil d'Administration en décide ainsi, contenir une série de coupons.

Tous les certificats portent les signatures de deux administrateurs de la Société. Ces signatures pourront être soit manuscrites, soit apposées au moyen de griffes, soit reproduites en fac-similé par tout procédé d'imprimerie. Elles resteront valables même dans le cas où la liste des signatures autorisées de la Société serait modifiée après l'impression des titres

Les actionnaires au porteur peuvent, à tout moment, échanger leurs certificats contre d'autres titres au porteur représentatifs d'un nombre d'actions différent moyennant paiement par le porteur des frais entraînés par cet échange.

De même les titres au porteur peuvent être convertis en inscription nominative et inversement moyennant paiement, par l'actionnaire, des frais entraînés par cette conversion.

La Société pourra émettre des certificats provisoires dans les formes qui seront déterminées par le Conseil d'Administration.

Toutes les actions nominatives émises par la Société seront inscrites au registre des actionnaires (le «Registre») qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société. Une telle inscription doit indiquer le nom de chaque propriétaire d'actions, sa résidence ou son domicile élu, et le nombre d'actions nominatives qu'il détient. Tout transfert d'actions nominatives entre vifs ou à cause de mort sera inscrit au Registre. Les inscriptions au Registre seront attestées par l'émission d'une lettre de confirmation. Des certificats d'actions nominatives seront émis seulement sur demande des actionnaires. Si un actionnaire nominatif souhaite recevoir plus d'un certificat représentatif de ses actions, le coût des certificats d'actions additionnels peut être à la charge de l'actionnaire concerné.

Tout actionnaire nominatif devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et toutes les informations émanant de la Société pourront être envoyées. Cette adresse sera inscrite sur le Registre comme domicile élu. Au cas où pareille adresse ne serait pas fournie, la Société pourra en faire mention au Registre et l'adresse de l'actionnaire sera censée être au siège social de la Société, ceci jusqu'à ce qu'une autre adresse soit fournie à la Société par

l'actionnaire. L'actionnaire pourra à tout moment faire changer l'adresse portée au Registre par une déclaration écrite envoyée à la Société à son siège social, ou à telle autre adresse qui pourra être fixée par la Société.

Art. 6. Emission et rachat d'actions. Le Conseil d'Administration est autorisé, à tout moment, à émettre de nouvelles actions entièrement libérées. En cas d'émission d'actions nouvelles, et conformément à l'article 5, les actionnaires existants n'ont aucun droit de préférence à la souscription de ces actions.

Chaque actionnaire a le droit de demander à tout moment le rachat de ses actions dans les conditions et limites fixées par les présents statuts et par la loi.

Les variations du capital se font de plein droit et sans les mesures de publicité et d'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés prévues pour les augmentations et diminutions de capital des sociétés anonymes.

Le rachat d'actions peut être suspendu conformément aux dispositions de l'article 9 ci-après.

L'émission et le rachat des actions sont effectués sur base d'une valeur nette d'inventaire par action, telle que définie à l'article 8 ci-après; ces prix pourront être, suivant le cas, majorés ou diminués des frais et commissions arrêtés par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut à tout moment suspendre ou interrompre l'émission des actions de la Société.

Les demandes de souscription ou de rachat d'actions devront être adressées aux établissements désignés par la Société.

En cas de souscription, le prix d'émission doit être réglé dans les cinq jours ouvrables suivant le jour d'évaluation. La Société peut, sous sa responsabilité, accepter des titres en paiement d'une souscription lorsqu'elle l'estime l'être dans l'intérêt des actionnaires existants. Pour tous titres acceptés en paiement d'une souscription, la Banque Dépositaire sera tenue d'établir un rapport d'évaluation, audité par les auditeurs de la Société, mentionnant la quantité, la dénomination ainsi que le mode d'évaluation adopté pour ces titres. Ce rapport devra également préciser la valeur totale des titres exprimée dans la devise de référence de la Société. Les titres acceptés en paiement d'une souscription sont estimés pour les besoins de l'opération au dernier cours acheteur du marché coté le jour ouvrable par référence auquel la valeur net d'inventaire par action applicable à la souscription est calculée. Le Conseil d'Administration peut rejeter discrétionnairement tous titres offerts en paiement d'une souscription sans avoir à justifier sa décision.

A défaut de réception du règlement, la Société peut annuler l'émission en gardant toutefois le droit de réclamer les frais et commissions dus. En cas de rachat d'actions, le paiement du prix de rachat interviendra dans les cinq jours ouvrables suivant le jour d'évaluation.

Dans des circonstances exceptionnelles pouvant affecter négativement les intérêts des actionnaires, ou si la Société reçoit un nombre important de demandes de rachat, la Société se réserve le droit de ne fixer la valeur des actions qu'après avoir effectué les achats et les ventes de valeurs mobilières qui s'imposent.

La valeur nette d'inventaire ainsi que les prix d'émission et de rachat seront disponibles au siège social de la Société et auprès des établissements chargés de l'enregistrement des demandes de souscription et de rachat. Le Conseil d'Administration déterminera en outre les journaux qui publieront la valeur nette d'inventaire, ainsi que la périodicité de ces publications.

Art. 7. Certificats perdus ou endommagés. Lorsqu'un actionnaire peut prouver à la satisfaction de la Société que son certificat d'actions a été égaré ou détruit, un duplicata peut être émis à sa demande aux conditions et garanties que la Société déterminera et notamment la procédure d'opposition préalable ou sous forme d'une assurance, sans préjudice de toutes autres formes de garanties que la Société pourra choisir. Dès l'émission du nouveau certificat sur lequel il sera mentionné qu'il s'agit d'un duplicata, le certificat original n'aura plus aucune valeur.

Les certificats d'actions endommagés peuvent être échangés contre des certificats nouveaux sur ordre de la Société. Ces certificats endommagés seront remis à la Société et annulés sur-le-champ.

La Société peut mettre en compte à l'actionnaire le coût du duplicata ou du nouveau certificat d'actions et toutes les dépenses raisonnables encourues par la Société en relation avec l'émission et l'inscription au Registre ou avec la destruction de l'ancien certificat.

Art. 8. Valeur nette d'inventaire. La valeur nette d'inventaire de la Société ainsi que les prix d'émission et de rachat seront déterminés par la Société, suivant une périodicité à fixer par le Conseil d'Administration, mais au moins deux fois par mois. La valeur nette d'inventaire sera exprimée dans la devise de référence de la Société ou en toute autre devise que pourra choisir le Conseil d'Administration. La valeur nette par action est obtenue en divisant les avoirs nets par le nombre d'actions en circulation, compte tenu, s'il y a lieu, du nombre d'actions de la Classe «C» et de la Classe «D» émises par la Société.

Le jour auquel la valeur nette d'inventaire sera déterminée est désigné dans les présents statuts comme «Jour d'Evaluation».

L'évaluation des avoirs et des engagements de la Société s'effectuera selon les principes suivants:

- 1) La valeur des espèces en caisse ou en dépôts, effets et billets payables à vue et comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes et intérêts venus à échéance non encore touchés, sera constituée par la valeur nominale de ces avoirs, sauf toutefois s'il s'avère improbable que cette valeur puisse être touchée. Dans ce dernier cas, la valeur sera déterminée en retranchant un certain montant que la Société estimera être adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs.
- 2) L'évaluation des valeurs mobilières admises à une cote officielle ou négociées sur un marché réglementé en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, est basée sur le dernier cours connu et si cette valeur mobilière est traitée sur plusieurs marchés, sur base du dernier cours connu du marché principal de cette valeur. Si le dernier cours connu n'est pas représentatif, l'évaluation se basera sur la valeur probable de réalisation estimée par le Conseil d'Administration avec prudence et bonne foi.

- 3) Les valeurs mobilières non cotées ou non négociables sur un marché boursier ou sur un marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public seront évaluées sur base de la valeur probable de réalisation estimée avec prudence et bonne foi.
- 4) Les valeurs exprimées en une autre devise que la monnaie d'expression de la Société sont converties au dernier cours connu.
- 5) Tous les autres avoirs sont évalués sur base de la valeur probable de réalisation, laquelle doit être estimée avec prudence et bonne foi.

Des déductions appropriées seront faites pour les dépenses à supporter par la Société et le passif de la Société sera pris en considération selon des critères équitables et prudents. La Société prendra à sa charge l'intégralité de ses frais de fonctionnement. La Société sera chargée de payer les rémunérations versées au Conseil en Investissement, à la Banque Dépositaire (y compris la rémunération de la Banque Dépositaire pour sa fonction de responsable du Registre de la Société) et le cas échéant, celle des correspondants; les commissions de l'Agent Administratif et Financier; les frais d'audit; les frais de publication et d'information des actionnaires, notamment les frais d'impression et de distribution (du prospectus et des rapports périodiques); les frais d'établissement, en ce compris les frais d'impression des certificats et tous les frais de procédures nécessaires au lancement de la Société, à son introduction en Bourse et à son agrément par les autorités compétentes; les courtages et commissions engendrés par les transactions sur les titres du portefeuille; tous les impôts et taxes dus sur ses revenus; la taxe d'abonnement ainsi que les redevances dues aux autorités de contrôle; les frais de Conseil et autres coûts des mesures extraordinaires, notamment des expertises ou procès propres à sauvegarder les intérêts des actionnaires; les droits annuels de cotation en bourse.

En outre, toutes dépenses raisonnables et les frais avancés, y compris, sans que cette énumération soit limitative, les frais de téléphone, télex, télégramme et de port, encourus par la Banque Dépositaire lors d'achats et de ventes de titres du portefeuille de la Société, seront à charge de la Société. Cette rémunération comprend également la rémunération de la Banque Dépositaire exerçant son rôle de Teneur de Registre. En tant qu'agent payeur, la Banque Dépositaire pourra prélever sa commission normale en rapport avec le paiement des dividendes par la Société.

- Art. 9. Suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire et de l'émission et du rachat des actions. Sans préjudice des causes légales de suspension, la Société pourra à tout moment suspendre l'évaluation de la valeur nette par action ainsi que l'émission et le rachat des actions dans les cas suivants:
- a) lorsqu'une bourse fournissant les cotations pour une part significative des actifs de la Société est fermée pour des périodes autres que les congés normaux ou que les transactions y sont soit suspendues soit soumises à restrictions;
- b) lorsque le marché d'une devise dans laquelle est exprimée une part importante des actifs de la Société est fermé pour des périodes autres que les congés normaux ou que les transactions y sont soit suspendues soit soumises à restrictions:
- c) lorsque les restrictions de change ou de transferts de capitaux empêchent l'exécution des transactions pour le compte de la Société ou lorsque les transactions d'achat et de vente pour le compte de la Société ne peuvent être exécutées à des cours de change normaux;
- d) lorsque des facteurs relevant, entre autres, de la situation politique, économique, militaire, monétaire, fiscale et échappant au contrôle, à la responsabilité, aux moyens d'action de la Société l'empêchent de disposer des actifs de la Société ou de déterminer la valeur d'actif net de la Société d'une manière normale et raisonnable;
 - e) dans le cas d'une défaillance des moyens informatiques rendant impossible le calcul de la valeur nette d'inventaire;
 - f) A la suite d'une décision de liquider ou de dissoudre la Société.

Pareille suspension sera publiée par la Société de manière appropriée pour être portée à la connaissance des intéressés et notifiée aux actionnaires demandant le rachat de leurs actions.

En l'absence de mauvaise foi, négligence grave et erreur manifeste, toute décision prise par le Conseil d'Administration ou par un délégué du Conseil en ce qui concerne le calcul de la valeur nette d'inventaire, sera définitive et obligatoire pour la Société ainsi que pour ses actionnaires.

Art. 10. Assemblées Générales des actionnaires. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg au siège social de la Société ou en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième lundi du mois de janvier à 11.00 heures et pour la première fois en 1998. Si ce jour est un jour férié légal ou un jour de fermeture bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable bancaire suivant. L'Assemblée Générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles requièrent ce déplacement.

Les autres assemblées générales d'actionnaires se tiendront aux date, heure et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorums et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Pour être admis à l'Assemblée Générale, tout propriétaire de titres doit effectuer le dépôt de ses titres au porteur cinq jours francs avant la date fixée pour l'assemblée, au siège social ou auprès des établissements désignés dans les avis de convocation.

Les propriétaires d'actions nominatives doivent, dans le même délai informer par écrit le Conseil d'Administration, de leur intention d'assister à l'assemblée et indiquer le nombre de titres pour lesquels ils entendent prendre part au vote. La même limite de cinq jours francs s'applique.

Toute action de la Société, quelle que soit sa valeur, donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant comme mandataire par écrit une autre personne qui peut ne pas être actionnaire elle-même.

Le Conseil d'Administration peut arrêter la formule des procurations et exiger que celles-ci soient déposées au lieu indiqué par lui cinq jours francs avant l'Assemblée Générale.

Les copropriétaires, les usufruitiers et nus-propriétaires, les créanciers et débiteurs-gagistes, doivent se faire représenter respectivement par une seule et même personne.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou les présents statuts, les décisions de l'Assemblée Générale des actionnaires sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à l'Assemblée Générale.

Les actionnaires se réuniront sur convocation du Conseil d'Administration, à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour publié conformément à la loi et envoyé au moins huit jours avant l'assemblée, sous pli recommandé, à tout propriétaire d'actions nominatives à son adresse portée au Registre.

L'ordre du jour est préparé par le Conseil d'Administration qui, si l'assemblée est convoquée sur demande écrite des actionnaires ainsi qu'il est prévu par la loi, devra tenir compte des points qu'il sera demandé de soumettre à l'assemblée.

Cependant si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans publications préalables.

L'assemblée des actionnaires ne pourra traiter que des points contenus dans l'ordre du jour.

Les procès-verbaux des assemblées générales sont signés par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Les copies ou extraits à produire en justice ou ailleurs sont signés:

- soit par deux administrateurs;
- soit par les personnes autorisées par le Conseil d'Administration.

Art. 11. Administrateurs. La Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins; les membres du Conseil d'Administration ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société.

Si une personne morale est nommée administrateur, elle pourra désigner une personne physique à l'intervention de laquelle elle exercera les fonctions d'administrateur. A cet égard, les tiers ne pourront exiger la justification des pouvoirs, la simple indication de la qualité de représentant ou de délégué de la personne morale étant suffisante.

Les administrateurs sont élus par l'Assemblée Générale des actionnaires pour une période maximale d'un an. Ils sont rééligibles.

Le mandat des administrateurs sortants, non réélus, cesse immédiatement après l'Assemblée Générale qui a procédé à leur remplacement.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif ou pourra être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires.

Les administrateurs proposés à l'élection, et dont les noms figurent à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale annuelle seront élus par la majorité des actions présentes ou représentées et votant.

Au cas où un poste d'administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants pourront élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 12. Présidence et réunion du Conseil. Le Conseil d'Administration choisira parmi ses membres un président et pourra élire un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également désigner un secrétaire ou des officiers qui n'ont pas besoin d'être administrateur. Le Conseil d'Administration se réunira sur la convocation du Président ou de deux administrateurs, au lieu, date et heure indiqués dans l'avis de convocation.

Chacun des administrateurs pourra agir lors de toute réunion du Conseil d'Administration en désignant un autre administrateur comme son mandataire par écrit ou par télégramme, télex ou télécopie ou par tout autre moyen de transmission ayant pour support un document écrit. Un administrateur pourra représenter plusieurs de ses collègues.

Le Conseil d'Administration se réunit sous la présidence de son Président, ou à défaut de son Vice-Président, ou à défaut par l'administrateur-délégué, ou à défaut par un autre administrateur.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où il y a égalité de voix pour et contre une décision, la voix de celui qui préside l'Assemblée sera prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire. Cette décision recueillera l'accord de tous les administrateurs dont les signatures seront apposées soit sur un seul document, soit sur des exemplaires multiples de celui-ci. Une telle décision aura la même validité et la même vigueur que si elle avait été prise lors d'une réunion du Conseil régulièrement convoquée et tenue.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président, par le Vice-Président, par l'administrateur-délégué ou par l'administrateur qui aura assumé la présidence en son absence, ou par deux administrateurs de la Société.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, ou par le secrétaire, ou par deux administrateurs, ou encore par toute personne autorisée par le Conseil d'Administration.

Art. 13. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus larges pour faire tous actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés à l'Assemblée Générale par la loi ou par les présents statuts sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration, appliquant le principe de la répartition des risques, a le pouvoir de déterminer l'orientation générale de la gestion et la politique d'investissement ainsi que les lignes de conduite à suivre dans l'administration de la Société.

Art. 14. Politique d'investissement. Le Conseil d'Administration, appliquant le principe de la répartition des risques, a le pouvoir de déterminer la politique d'investissement, ainsi que les lignes de conduite à suivre dans l'administration de la Société, sous réserve des restrictions d'investissement prévues par les lois et règlements ou celles adoptées par le Conseil d'Administration.

Les investissements seront faits en valeurs mobilières qui sont admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un Etat Membre de l'Union Européenne («UE») ou qui sont négociées sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier reconnu et ouvert au public d'un Etat membre de l'UE.

Les investissements seront faits en valeurs mobilières qui sont admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un Etat ne faisant pas partie de l'UE ou qui sont négociées sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public d'un Etat ne faisant pas partie de l'UE. Il ne sera investi en de telles valeurs mobilières que pour autant que celles-ci soient cotées ou négociées sur les bourses ou marchés d'un des Etats d'Europe, des continents américain, africain, asiatique, d'Australie, ou d'Océanie.

Le Conseil d'Administration peut encore décider que des investissements seront faits en valeurs mobilières nouvellement émises sous réserve que les conditions d'émission comportent l'engagement que la demande d'admission à la cote officielle d'une des bourses ou à l'un des autres marchés énumérés aux alinéas précédents soit introduite, et pour autant que l'admission soit obtenue au plus tard avant la fin de la période d'un an depuis l'émission.

Le Conseil d'Administration peut encore décider, selon le principe de la répartition des risques, de placer jusqu'à 100% des actifs nets de la Société en valeurs mobilières émises ou garanties par un Etat membre de l'OCDE, ou par un organisme international à caractère public dont fait partie un ou plusieurs Etats membre de l'UE, à condition que ces valeurs appartiennent à six émissions différentes au moins, sans que les valeurs appartenant à une émission puissent excéder 30% du montant total.

Le Conseil d'Administration peut encore déterminer, sous l'observation des limites prévues par la loi, que des investissements seront faits dans les parts d'autres organismes de placement collectif («OPC») y compris des OPC qui sont liés à la Société dans le cadre d'une communauté de gestion ou de contrôle ou par une importante participation directe ou indirecte.

Le Conseil d'Administration peut enfin décider que des investissements seront faits en tous autres instruments ou avoirs, sous l'observation des restrictions déterminées par la loi et la réglementation en vigueur.

Art. 15. Gestion journalière

- a) Le Conseil d'Administration peut constituer dans ou hors de son sein tout comité de direction, tout comité consultatif ou technique, permanent ou non, dont il détermine la composition, les pouvoirs et, le cas échéant, la rémunération, fixe ou variable de ses membres, à imputer sur les frais généraux.
- b) Le Conseil peut conférer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion:
- soit à un ou plusieurs de ses membres qui portent le titre d'Administrateur-délégué sous réserve de l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale des Actionnaires.
 - soit à un ou plusieurs délégués choisis dans ou hors de son sein;
- c) Le Conseil d'Administration et les délégués à la gestion journalière peuvent, dans le cadre de cette gestion, déléguer des pouvoirs spéciaux et limités à tout mandataire;
- d) Il peut également confier la direction d'une ou plusieurs parties des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs ou fondés de pouvoirs choisis hors ou dans son sein et confier tous pouvoirs spéciaux et limités à tout mandataire;
- e) Le Conseil peut faire usage de plusieurs des facultés ci-dessus et révoquer en tout temps les personnes mentionnées aux alinéas qui précèdent;
- f) Le Conseil fixe les attributions et les rémunérations, fixes ou variables, imputées sur les frais généraux, des personnes à qui il confère ses délégations.
- Art. 16. Représentation Actes et actions judiciaires Engagements de la Société. La Société est représentée dans les actes, y compris ceux où interviennent un fonctionnaire public ou un officier ministériel et en justice:
 - soit par deux administrateurs conjointement;
- soit par le ou les délégués à la gestion journalière agissant ensemble ou séparément, ce dans les limites de leurs pouvoirs.

Elle est en outre valablement engagée par des mandataires spéciaux dans les limites de leurs mandats.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant seront suivies au nom de la Société par un membre du Conseil d'Administration ou par la personne déléguée par le Conseil.

La Société est liée par les actes accomplis par le Conseil d'Administration, par les administrateurs ayant qualité pour la représenter ou par le(s) délégué(s) à la gestion journalière.

Art. 17. Clause d'invalidation. Aucun contrat et aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoirs de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme, ou par le fait qu'il en serait administrateur, associé, directeur, fondé de pouvoirs ou employé. L'administrateur, directeur ou fondé de pouvoirs de la Société qui est administrateur, directeur, fondé de pouvoirs ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relation d'affaires, ne sera pas par là même privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareil contrat ou pareilles affaires.

Au cas où un administrateur, directeur ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une affaire de la Société, cet administrateur, directeur ou fondé de pouvoirs devra informer le Conseil d'Administration de son intérêt personnel et il ne délibérera ni ne prendra part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de pareil administrateur, directeur ou fondé de pouvoirs à la prochaine assemblée des actionnaires.

- **Art. 18. Indemnisations.** Sauf négligence grave ou mauvaise administration, toute personne qui est ou a été directeur, fondé de pouvoirs ou administrateur pourra être indemnisée par la Société, de la totalité des dépenses raisonnablement occasionnées pour toutes actions ou procès auxquels elle aura été partie en sa qualité d'administrateur, directeur ou fondé de pouvoirs de la Société.
- Art. 19. Réviseur d'entreprises. Conformément à la loi du 30 mars 1988 sur les organismes de placement collectif, telle que cette loi a été ou peut être amendée de temps à autre, la comptabilité et l'établissement de toutes déclarations prévues par la loi luxembourgeoise seront surveillées par un Réviseur d'Entreprises agréé. Celui-ci sera désigné par l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires pour une durée qui ne devra pas excéder un an. Le mandat du Réviseur d'Entreprises sortant, non réélu, cesse immédiatement après l'Assemblée Générale qui a procédé à son remplacement. Le Réviseur d'Entreprises peut être révoqué à tout moment par l'Assemblée Générale, mais seulement en cas de faute grave.

Art. 20. Le Dépositaire

- a) La garde des actifs de la Société seront déposés par celle-ci auprès d'une banque dépositaire (la «Banque Dépositaire»). La Banque Dépositaire aura les pouvoirs et charges tels que prévus par la loi du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif, telle que cette loi a été ou peut être modifiée de temps à autre. Au cas où la Banque Dépositaire renoncerait à son mandat de dépositaire des actifs, le Conseil d'Administration pourvoira à son remplacement provisoire jusqu'à l'Assemblée Générale qui désignera un nouveau dépositaire, dans le respect des lois applicables.
- b) La Banque Dépositaire des avoirs de la Société sera tenue de remplir les obligations et devoirs fixés dans une convention établie à cet effet et conformément à la loi.

Tous les actes généralement quelconques de disposition des actifs de la Société seront exécutés par elle sur instructions de la Société.

La Banque Dépositaire sera particulièrement chargée de payer les valeurs mobilières achetées contre délivrance de celles-ci, de délivrer contre encaissement de leur prix les valeurs mobilières aliénées, d'encaisser les dividendes et intérêts produits par les actifs de la Société et d'exercer les droits de souscription et d'attribution attachés à ceux-ci.

La Banque Dépositaire doit en outre:

- s'assurer que la vente, l'émission, le rachat et l'annulation des actions effectués par la Société ou pour son compte ont lieu conformément à la loi ou aux présents statuts;
- s'assurer que dans les opérations portant sur les actifs de la Société, la contrepartie lui est remise dans les délais d'usage:
 - s'assurer que les produits de la Société reçoivent l'affectation conforme aux statuts.
- Art. 21. Conseil en investissement. La Société sera assistée de et conclura des contrats avec des gestionnaires ou des conseillers en investissements. Ces sociétés donneront des conseils au sujet des investissements ou entreprendront la gestion des investissements de la Société.

Les contrats de gestion ou de conseil en investissement incluront les dispositions réglant leurs modifications et expiration. Sauf s'ils sont modifiés ou terminés conformément à ces dispositions, ces contrats de gestion ou de conseil en investissement seront conclus pour une durée indéterminée.

- Art. 22. Exercice social Rapports annuels et périodiques. L'exercice social commencera le 1^{er} octobre et se terminera le 30 septembre de l'année suivante. Les comptes de la Société seront exprimés en USD.
- Art. 23. Répartition du résultat annuel. L'Assemblée Générale des actionnaires décide, sur proposition du Conseil d'Administration, de l'usage à faire du résultat net annuel acquis sur base des comptes clôturés au 30 septembre de chaque année.

L'Assemblée Générale pourra décider de distribuer aux actions de la Classe «D» leur quote-part des revenus nets des investissements ainsi que tout ou partie des plus-values en capital réalisées sous déduction des moins-values en capital réalisées ou non réalisées et de capitaliser en faveur des actions de la Classe «C» les montants correspondants leur revenant.

L'Assemblée Générale se réserve le droit de pouvoir distribuer les actifs nets de la Société jusqu'à la limite du capital minimum légal. La nature de la distribution (revenus nets des investissements ou capital) sera précisée dans les états financiers de la Société. Toute résolution de l'Assemblée Générale des Actionnaires, décidant la distribution de dividendes aux actionnaires de la Société, devra être approuvée par les actionnaires de la Société votant à la même majorité que celle indiquée à l'article 10 des statuts.

Le Conseil d'Administration peut procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux actions de la Classe «D» avec capitalisation pour les actions de la Classe «C». Les dividendes et acomptes sur dividendes attribués aux actions de la Classe «D» seront payés aux date et lieu déterminés par le Conseil d'Administration. Les dividendes et acomptes sur dividendes mis en paiement mais non réclamés par l'actionnaire durant une période de cinq ans à partir de la date de mise en paiement ne pourront plus être réclamés et reviendront à la Société. Le Conseil d'Administration a tous les pouvoirs et pourra prendre toutes les mesures nécessaires pour l'application de cette disposition. Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes annoncés et se trouvant aux mains de la Société pour compte de ses actionnaires.

Le paiement des revenus n'est exigible que dans la mesure où les réglementations de change en vigueur permettent de les distribuer dans le pays de résidence du bénéficiaire.

Art. 24. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation de la Société par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs qui peuvent être des personnes physiques ou morales, et qui seront nommés par l'Assemblée Générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Si le capital de la Société devient inférieur aux deux tiers du capital minimum légal, les Administrateurs doivent soumettre la question de la dissolution de la Société à l'Assemblée Générale délibérant sans condition de présence et décidant à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'assemblée. Si le capital devient inférieur au quart du capital minimum légal, l'Assemblée Générale délibérera également sans condition de présence mais la dissolution pourra être prononcée par les actionnaires possédant un quart des actions représentées à l'assemblée.

Les convocations à ces assemblées doivent se faire de façon que les Assemblées Générales soient tenues dans le délai de quarante jours à partir de la constatation que l'actif net est devenu inférieur respectivement aux deux tiers ou au quart du capital minimum.

Le produit net de liquidation sera distribué par les liquidateurs aux actionnaires de la Société.

- Art. 25. Modification des statuts. Les présents statuts pourront être modifiés par une Assemblée Générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise et par les prescriptions des présents statuts.
- Art. 26. Dispositions légales. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et des lois modificatives, ainsi qu'à la loi du trente mars mil neuf cent quatre-vingt-huit relative aux organismes de placement collectif, telle que cette loi a été ou peut être modifiée de temps à autre.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, le président a levé la séance.

Evaluation - Déclaration

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ EUR 2.600,-.

Le notaire instrumentaire qui connaît la langue anglaise déclare par les présentes que sur demande des comparants le présent acte est rédigé dans la langue anglaise suivie d'une traduction française. Sur demande des mêmes comparants, il est déterminé qu'en cas de divergences entre le traduction française et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signés avec nous notaire le présent acte.

Signé: N. Haigh, C. Bruyant, A. Vasquez, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2003, vol. 140S, fol. 61, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2003.

J. Delvaux.

(057523.3/208/991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2003.

COMGEST PANDA, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve. R. C. Luxembourg B 58.116.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 10 septembre 2003, actée sous le n°539 par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de son confrère empêché, Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-ville, lequel dernier est resté dépositaire de la minute, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux.

(057525.3/208/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2003.

SOMERA SERVICES INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II. R. C. Luxembourg B 75.178.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 août 2003, réf. LSO-AH05453, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2003.

Signature

Administrateur

(052531.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

FIDEURAM FUND, Fonds Commun de Placement Luxembourgeois à Compartiments Multiples et à Capitalisation Intégrale des Revenus.

REGLEMENT DE GESTION

Modifications

Entre:

1. FIDEURAM GESTIONS S.A., avec siège social à Luxembourg, 13, avenue de la Porte Neuve (R. C. Luxembourg B 71.883)

(la «Société de Gestion»), et

2. FIDEURAM BANK (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à Luxembourg, 17A, rue des Bains (la «Banque Dépositaire»).

Il a été convenu de modifier le règlement de gestion comme suit:

Art. 3. «Objet et Caractéristiques du Fonds » - colonne 1:

- remplacer dans le troisième paragraphe:
- FIDEURAM FUND High Yield and Emerging Markets Bonds («FF05») par FIDEURAM FUND Bond Global High Yield («FF05»);
 - FIDEURAM FUND Equity Britain («FF10») par FIDEURAM FUND Euro Corporate Bond («FF10»);
- FIDEURAM FUND Equity Emerging Markets Latin America («FF14») par FIDEURAM FUND Bond Global Emerging Markets («FF14»);
- FIDEURAM FUND Equity Emerging Markets Asia («FF15») par FIDEURAM FUND Equity Pacific Ex Japan («FF15»);
- FIDEURAM FUND Equity Emerging Markets Europe («FF116») par FIDEURAM FUND Equity Global Emerging Markets («FF16»).

Art. 4. «Politique d'Investissement»

- remplacer les points 5, 9, 10, 14, 15, 16 et 17 par le texte suivant:
- (5) FIDEURAM FUND Bond Global High Yield, exprimé en Euro, constitué à concurrence des 2/3 au moins de ses actifs nets de valeurs mobilières de nature obligataire, émises par des émetteurs non gouvernementaux au risque de crédit élevé càd avec un rating inférieur au rating «investment grade» et domiciliés dans des pays caractérisés par un rating moyennement élevé de la dette publique à long terme en devise étrangère, càd avec un rating supérieur ou égal au rating «investment grade» (cela identifie sur base des classifications effectuées par deux des principales agences internationales indépendantes Moody's et Standard & Poor's les titres émis par des émetteurs caractérisés par une capacité adéquate de respecter leurs propres engagements financiers).

La portion résiduelle éventuelle (à concurrence de maximum 1/3 des actifs nets du compartiment) sera constituée de valeurs mobilières de nature obligataire ayant des caractéristiques différentes de celles décrites ci-dessus.

Les investissements seront essentiellement couverts contre le risque de change.

Le benchmark du compartiment est constitué par l'index «Merrill Lynch Global High Yield Index 100% Euro Hedged».

(9) FIDEURAM FUND - Equity Europe, exprimé en Euro, constitué à concurrence des 2/3 au moins de ses actifs nets de valeurs mobilières ayant la nature d'actions d'émetteurs ayant leur siège social ou leur principale activité économique dans un pays d'Europe, cotées en bourse ou négociées sur un autre marché réglementé des Etats européens suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Pays-Bas, Norvège, Portugal, Royaume-Uni, Suède et Suisse.

La portion résiduelle éventuelle (à concurrence de maximum 1/3 des actifs nets du compartiment) sera constituée de valeurs mobilières ayant la nature d'actions avec des caractéristiques différentes de celles décrites ci-dessus et accessoirement de valeurs mobilières de nature obligataire.

Le benchmark du compartiment est constitué par l'index «Morgan Stanley Capital International Pan-Euro», valorisé en dollars U.S.A. et converti en Euro au taux WM/Reuters.

(10) FIDEURAM FUND - Euro Corporate Bond, exprimé en Euro, constitué à concurrence des 2/3 au moins de ses actifs nets de valeurs mobilières de nature obligataire, libellées en Euro et émises par des émetteurs non gouvernementaux, caractérisés par un risque limité d'insolvabilité càd par un rating supérieur ou égal au rating «investment grade» (cela identifie sur base des classifications effectuées par deux des principales agences internationales indépendantes - Moody's et Standard & Poor's - les titres émis par des émetteurs caractérisés par une capacité adéquate de respecter leurs propres engagements financiers). Une portion résiduelle du compartiment sera constituée de valeurs mobilières de nature obligataire à taux fixe et variable, libellées en Euro et émises par des émetteurs gouvernementaux, essentiel-lement caractérisées par une vie résiduelle comprise entre trois et cinq ans.

Le benchmark du compartiment est constitué de la moyenne arithmétique pondérée des indices suivants:

- index «iBoxx Euro Corporates», valorisé en Euro pondéré à 90%;
- index «iBoxx Euro Sovereign 3-5 years», valorisé en Euro, pondéré à 10%.
- (14) FIDEURAM FUND Bond Global Emerging Markets, exprimé en Euro, constitué à concurrence des 2/3 au moins de ses actifs nets de valeurs mobilières de nature obligataire, libellées en dollars U.S.A., d'émetteurs gouvernementaux des pays émergeants.

La portion résiduelle éventuelle (à concurrence de maximum 1/3 des actifs nets du compartiment) sera constituée de valeurs mobilières de nature obligataire ayant des caractéristiques différentes de celles décrites ci-dessus.

Les investissements seront effectués indépendamment de la durée des titres et seront essentiellement couverts contre le risque de change.

Le benchmark du compartiment est constitué par l'index «J.P. Morgan Emerging Markets Bond Index (EMBI) Global Diversified 100% Euro Hedged».

Les investissements dans des pays emergents sont soumis à des risques particuliers tels que décrits ci-après.

(15) FIDEURAM FUND - Equity Pacific Ex Japan, exprimé en Euro, constitué à concurrence des 2/3 au moins de ses actifs nets de valeurs mobilières ayant la nature d'actions d'émetteurs ayant leur siège social ou leur principale activité économique dans un pays développé de la région du Pacifique - à l'exclusion du Japon -, cotées en bourse ou négociées sur un autre marché réglementé des pays développés de la région du Pacifique, à l'exclusion du Japon. A titre d'exemple, ces Etats sont: Australie, Hong Kong, Nouvelle Zélande et Singapour.

La portion résiduelle éventuelle (à concurrence de maximum 1/3 des actifs nets du compartiment) sera constituée de valeurs mobilières ayant la nature d'actions avec des caractéristiques différentes de celles décrites ci-dessus et accessoirement de valeurs mobilières de nature obligataire.

Le benchmark du compartiment est constitué par l'index «Morgan Stanley Capital International Pacific Free ex Japan», valorisé en dollars U.S.A. et converti en Euro au taux WM/Reuters.

(16) FIDEURAM FUND - Equity Global Emerging Markets, exprimé en Euro, constitué à concurrence des 2/3 au moins de ses actifs nets de valeurs mobilières ayant la nature d'actions d'émetteurs ayant leur siège social ou leur principale activité économique dans un pays émergent au niveau mondial, cotées en bourse officielle ou négociées sur un autre marché réglementé - dans le respect des restrictions d'investissement prévues à l'article 5 ci-après - des pays en voie de développement au niveau mondial. A titre d'exemple, le compartiment se concentrera essentiellement dans l'investissement des pays émergents asiatiques, latino-américains et d'Europe de l'Est.

La portion résiduelle éventuelle (à concurrence de maximum 1/3 des actifs nets du compartiment) sera constituée de valeurs mobilières ayant la nature d'actions avec des caractéristiques différentes de celles décrites ci-dessus et accessoirement de valeurs mobilières de nature obligataire.

Le benchmark du compartiment est constitué par l'index «Morgan Stanley Capital International Emerging Markets Free» valorisé en dollars U.S.A. et converti en Euro au taux WM/Reuters.

Les investissements dans des pays émergents sont soumis à des risques particuliers tels que décrits ci-après.

(17) FIDEURAM FUND - Equity France, exprimé en Euro, constitué à concurrence des 2/3 au moins de ses actifs nets de valeurs mobilières ayant la nature d'actions d'émetteurs ayant leur siège social ou leur principale activité économique en France, cotées en bourse officielle ou négociées sur un autre marché réglementé en France.

La portion résiduelle éventuelle (à concurrence de maximum 1/3 des actifs nets du compartiment) sera constituée de valeurs mobilières ayant la nature d'actions avec des caractéristiques différentes de celles décrites ci-dessus et accessoirement de valeurs mobilières de nature obligataire.

Le benchmark du compartiment est constitué par l'index «Morgan Stanley Capital International (MSCI) France» exprimé en Euro.

Art. 18. «Charges et Frais incombant au Fonds»

- point I a) 4è tiret: lire: «- 1/12 par mois du taux annuel de 1,80% pour les compartiments en actions n° 8, n° 9, n° 11 à 13 et n° 15 à 17;»

Luxembourg, le 22 juillet 2003.

FIDEURAM GESTIONS S.A. / FIDEURAM BANK (LUXEMBOURG) S.A.

La Société de Gestion / La Banque Dépositaire

Signatures / Signatures

Pour copie conforme

BONN SCHMITT STEICHEN

Avocate

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2003, réf. LSO-AH02438. – Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048827.2//111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2003.

SKY CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II. R. C. Luxemburg B 76.028.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 août 2003, réf. LSO-AH05451, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2003.

Signature

Administrateur

(052534.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

FONDITALIA, Fonds Commun de Placement Luxembourgeois à Compartiments Multiples et à Capitalisation Intégrale des Revenus.

REGLEMENT DE GESTION

Modifications

Entre:

1. FIDEURAM GESTIONS S.A. avec siège social à Luxembourg, 13, avenue de la Porte-Neuve (R. C. Luxembourg B 71.883)

(la «Société de Gestion»)

Et:

2. FIDEURAM BANK (LUXEMBOURG) S.A. avec siège social à Luxembourg, 17A, rue des Bains

(la «Banque Dépositaire»)

Il a été convenu de modifier le règlement de gestion comme suit:

Art. 3. Objet et Caractéristiques du Fonds

remplacer dans le troisième paragraphe:

- FONDITALIA Equity Britain («F07») par FONDITALIA Euro Corporate Bond («F07»);
- FONDITALIA Equity Emerging Markets Asia («F11») par FONDITALIA Equity Pacific Ex Japan («F11»);
- FONDITALIA High Yield and Emerging Markets Bonds («F14») par FONDITALIA Bond Global High Yield («F14»);
- FONDITALIA Equity Emerging Markets Latin America («F16») par FONDITALIA Bond Global Emerging Markets («F16»):
 - FONDITALIA Equity Emerging Markets Europe («F17») par FONDITALIA Equity Global Emerging Markets («F17»).

Art. 4. Politique d'Investissement

- paragraphe 3: remplacer les points 7, 8, 11, 14, 16 et 17 par le texte suivant:
- (7) FONDITALIA EURO CORPORATE BOND, exprimé en euro, constitué essentiellement de valeurs mobilières de nature obligataire, libellées en Euro et émises par des émetteurs non gouvernementaux, caractérisés par un risque limité d'insolvabilité c.-à-d. par un rating supérieur ou égal au rating «investment grade» (cela identifie sur base des classifications effectuées par deux des principales agences internationales indépendantes Moody's et Standard & Poor's les titres émis par des émetteurs caractérisés par une capacité adéquate de respecter leurs propres engagements financiers). Une portion résiduelle du compartiment sera constituée de valeurs mobilières de nature obligataire à taux fixe et variable, libellées en Euro et émises par des émetteurs gouvernementaux, essentiellement caractérisées par une vie résiduelle comprise entre trois et cinq ans.

Le benchmark du compartiment est constitué de la moyenne arithmétique pondérée des indices suivants:

- index «iBoxx Euro Corporates», valorisé en euro, pondéré à 90%;
- index «iBoxx Euro Sovereign 3-5 years», valorisé en euro, pondéré à 10%.
- (8) FONDITALIA EQUITY EUROPE, exprimé en euro, constitué essentiellement de valeurs mobilières ayant la nature d'actions cotées en bourse ou négociées sur un autre marché réglementé d'un des Etats européens. A titre d'exemple, ces Etats sont: Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Allemagne, Irlande, Italie, Pays-Bas, Norvège, Portugal, Royaume-Uni, Suède et Suisse.

Le benchmark du compartiment est constitué par l'index «Morgan Stanley Capital International Pan-Euro», valorisé en dollars U.S.A. et converti en euro au taux WM/Reuters.

(11) FONDITALIA EQUITY PACIFIC EX JAPAN, exprimé en euro, constitué essentiellement de valeurs mobilières ayant la nature d'actions, cotées en bourse ou négociées sur un autre marché réglementé des pays développés de la région du Pacifique, à l'exclusion du Japon. A titre d'exemple, ces Etats sont Australie, Hong Kong, Nouvelle Zélande et Singapour.

Le benchmark du compartiment est constitué par l'index «Morgan Stanley Capital International Pacific Free ex Japan», valorisé en dollars U.S.A. et converti en euro au taux WM/Reuters.

(14) FONDITALIA BOND GLOBAL HIGH YIELD, exprimé en euro, constitué essentiellement de valeurs mobilières de nature obligataire, émises par des émetteurs non gouvernementaux au risque de crédit élevé càd avec un rating inférieur au rating «investment grade» et domiciliés dans des pays caractérisés par un rating moyennement élevé de la dette publique à long terme en devise étrangère, c.-à-d. avec un rating supérieur ou égal au rating «investment grade» (cela identifie sur base des classifications effectuées par deux des principales agences internationales indépendantes - Moody's et Standard & Poor's - les titres émis par des émetteurs caractérisés par une capacité adéquate de respecter leurs propres engagements financiers).

Les investissements seront essentiellement couverts contre le risque de change.

Le benchmark du compartiment est constitué par l'index «Merrill Lynch Global High Yield Index 100% Euro Hedged».

(16) FONDITALIA BOND GLOBAL EMERGING MARKETS, exprimé en euro, constitué essentiellement de valeurs mobilières de nature obligataire, libellées en dollars U.S.A., d'émetteurs gouvernementaux des pays émergents.

Les investissements seront effectués indépendamment de la durée des titres et seront essentiellement couverts contre le risque de change.

Le benchmark du compartiment est constitué par l'index «J.P. Morgan Emerging Markets Bond Index (EMBI) Global Diversified 100% Euro Hedged».

Les investissements dans des pays émergents sont soumis à des risques particuliers tels que décrits dans le prospectus et ci-dessous.

(17) FONDITALIA EQUITY GLOBAL EMERGING MARKETS, exprimé en euro, constitué essentiellement de valeurs mobilières ayant la nature d'actions cotées en bourse officielle ou négociées sur un autre marché réglementé - dans le respect des restrictions d'investissement prévues à l'article 5 ci-après - des pays en voie de développement au niveau

mondial. A titre d'exemple, le compartiment se concentrera essentiellement dans l'investissement des pays émergents asiatiques, latino-américains et d'Europe de l'Est.

Le benchmark du compartiment est constitué par l'index «Morgan Stanley Capital International Emerging Markets Free» valorisé en dollars U.S.A. et converti en euro au taux WM/Reuters.

Les investissements dans des pays émergents sont soumis à des risques particuliers tels que décrits dans le prospectus et ci-dessous.

- paragraphe 6. 1ère phrase: à lire:

En ce qui concerne les points 14, 16 et 17, il s'avère que l'investissement dans les marchés des Etats en voie de développement implique un risque plus grand que celui habituellement associé aux investissements en valeurs mobilières des pays développés.

Art. 16. Charges et Frais des Participants

- paragraphe 1^{er} point A 1): remplacer l'énumération des compartiments en actions par le texte suivant:
- sur les compartiments en actions, à savoir les compartiments dénommés Fonditalia U.S. T.M.T., Fonditalia Equity Italy, Fonditalia Equity Europe, Fonditalia Equity USA Blue Chip, Fonditalia Equity Japan, Fonditalia Equity Pacific ex Japan, Fonditalia Global, Fonditalia U.S. Defensive, Fonditalia Equity Global Emerging Markets, Fonditalia U.S. Cyclicals, Fonditalia Euro Cyclicals, Fonditalia Euro T.M.T., Fonditalia Euro Defensive, Fonditalia Euro Financials, Fonditalia U.S. Financials et Fonditalia Equity USA Small Cap

remplacer l'énumération des compartiments en obligations par le texte suivant:

- sur les compartiments en obligations à savoir les compartiments dénommés Fonditalia Euro Currency, Fonditalia Euro Bond Long Term, Fonditalia Bond USA, Fonditalia Euro Bond Medium Term, Fonditalia Euro Corporate Bond, Fonditalia Euro Bond Short Term, Fonditalia Bond Global High Yield, Fonditalia Bond Global Emerging Markets, Fonditalia Bond Japan et Fonditalia Inflation Linked.

Luxembourg, le 16 juin 2003.

FIDEURAM GESTIONS S.A. / FIDEURAM BANK (LUXEMBOURG) S.A.

La Société de Gestion / La Banque Dépositaire

Signatures / Signatures

Pour copie conforme

BONN SCHMITT STEICHEN, Avocats

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2003, réf. LSO-AH02437. – Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048830.2//98) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2003.

ELYSEE INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine. R. C. Luxembourg B 57.694.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société anonyme ELYSEE INVEST S.A., tenue l'an deux mille trois (2003), le 3 juin, à 14.00 heures, à son siège social à Luxembourg, que les actionnaires ont décidé:

Les actionnaires, à l'unanimité, décident:

- 1. de l'émission de 2 titres au porteur, en remplacement,
- a. Titre 1: représentant 2.999 actions, chacune d'une valeur de 1.000,- euros.
- b. Titre 2: représentant 1 action, chacune d'une valeur de 1.000,- euros.
- 2. de la rénovation de l'ensemble du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
- 3. de la nomination en remplacement de:
- a. Monsieur Jan Thys, administrateur de sociétés, demeurant à L-1212 Luxembourg, 17a, rue des Bains;
- b. QUESTINA S.A., société des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à Tortola, Ankara Building, 24, De Castro Street, Wickhams Cay, 1, Road Town, (Iles Vierges Britanniques)
 - c. Monsieur Bernard Pranzetti, demeurant à L-Lintgen, 14, rue Principale.
- 5. nomination d'un administrateur-délégué, Monsieur Jan Thys, administrateur de sociétés, demeurant à L-1212 Luxembourg, 17a, rue des Bains, ayant pouvoir d'engager seul la société par sa seule signature, notamment auprès des établissements bancaires et ayant tous pouvoirs d'engager la société au sens de la loi de 1988 sur l'autorisation d'établissement.

Signature / Signature / Signature

Le secrétaire / Le président / Le scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2003, réf. LSO-AF03181. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052450.3/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

DZ INT. CASH, Fonds Commun de Placement.

Änderungsvereinbarung betreffend das Verwaltungsreglement

Zwischen

- 1. UNION INVESTMENT LUXEMBOURG S.A., einer Aktiengesellschaft mit Sitz in 308, route d'Esch, L-1471 Luxemburg, und
- 2. DZ BANK INTERNATIONAL S.A., einer Aktiengesellschaft mit Sitz in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxemburg-Strassen,

wurde folgendes festgestellt und vereinbart.

Die Verwaltungsgesellschaft und die Depotbank des Fonds DZ INT. CASH beschliessen hiermit, das Verwaltungsreglement in den Artikel 3, 12, 14 und 18 in folgenden Punkten neu zu fassen. Das vollständig aktualisierte Reglement ist dieser Änderungsvereinbarung beigefügt.

In Artikel 3 (Die Depotbank) wird Absatz 9, vierter Spiegelstrich dahingehend präzisiert, dass der Rücknahmepreis gemäss Artikel 9 (statt Artikel 10) gegen Empfang der entsprechenden Anteile auszuzahlen ist.

In Artikel 12 (Rechnungsjahr und Revision) wird Satz 1 wie folgt neu gefasst: «Das Rechnungsjahr des Fonds und der einzelnen Unterfonds endet jährlich am 30. September.»

In Artikel 14 (Änderung des Verwaltungsreglements) wird in Absatz 2, Satz 2 dahingehend geändert, dass die Verwaltungsgesellschaft Veröffentlichungen analog zu Artikel 15 Absatz 1 (statt Artikel 5) veranlassen kann.

In Artikel 18 (Anwendbares Recht, Gerichtsstand und Vertragssprache) wird der Text in Ziffer 3 wie folgt geändert: «Das Verwaltungsreglement trat am 1. Oktober 2002 in Kraft. Eine Änderung hiervon tritt am 22. August 2003 in Kraft.»

Hinterlegung, Veröffentlichung und Inkrafttreten

Diese Änderungsvereinbarung wird beim Handelsregister des Bezirksgerichts in Luxemburg hinterlegt sowie im «Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations» veröffentlicht.

Die Änderung tritt am Tage der Unterzeichnung in Kraft.

Luxemburg, den 22. August 2003.

UNION INVESTMENT LUXEMBOURG S.A. / DZ BANK INTERNATIONAL S.A.

Unterschriften / Unterschriften

Depotbank

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2003, réf. LSO-Al00329. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(053478.2//32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2003.

CITI ISLAMIC PORTFOLIOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte. R. C. Luxembourg B 60.953.

Le bilan au 31 mars 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2003, réf. LSO-Al01529, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2003.

Pour le compte de

CITI ISLAMIC PORTFOLIOS S.A.

CITIBANK INTERNATIONAL PLC (LUXEMBOURG BRANCH)

Signature

(055440.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2003.

CITI ISLAMIC PORTFOLIOS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1330 Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte. R. C. Luxembourg B 60.953.

Extract of the Annual General Meeting of Shareholders held on 5th September, 2003 at 2.00 p.m. at 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Luxembourg

- The Meeting resolved to make a dividend distribution of USD 840.6588 per share.
- The Meeting of Shareholders noted the resignation of Mrs Jill Paitchel on November 6th, 2002. The meeting ratified the co-optation of Mr Jay Gerken on November 13th, 2002 in replacement of Mrs Jill Paitchel. The Meeting approved the election of Mr Jay Gerken as Director (Chairman) for a period of one year, ending on the date of the next Annual General Meeting of Shareholders.
- The Meeting of Shareholders noted the resignation of Mr Martin Tully on December 11th, 2002. The Meeting ratified the co-optation of Mrs Ursula Schliessler on February 13th, 2003 in replacement of Mr Martin Tully. The Meeting approved the election of Mrs Ursula Schliessler as Director for a period on one year, ending on the date of the next Annual General Meeting of Shareholders.
 - The Meeting resolved to re-elect Mr John Alldis as Director until the next Annual General Meeting of Shareholders.

- The Meeting resolved to re-elect Mr Simon Airey as Director until the next Annual General Meeting of Shareholders.
- The Meeting resolved to re-elect Mr Philip W. Heston as Director until the next Annual General Meeting of Shareholders.
- The Meeting resolved to re-elect Mr Mohammed Al-Shroogi as Director until the next Annual General Meeting of Shareholders.
- KPMG AUDIT were re-elected as Réviseurs d'Entreprises of the Company for the accounting year started 1st April, 2003.

On behalf of CITI ISLAMIC PORTFOLIOS S.A.

CITIBANK INTERNATIONAL PLC (LUXEMBOURG BRANCH)

Signature

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires tenue le 5 septembre 2003 à 14.00 heures au 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Luxembourg

- L'Assemblée a décidé de faire une distribution de dividende de USD 840,6588 par action.
- L'Assemblée des Actionnaires a pris note de la démission de Madame Jill Paitchel le 6 novembre 2002. L'Assemblée a ratifié la cooptation de Monsieur Jay Gerken en remplacement de Madame Jill Paitchel en date du 13 novembre 2002. L'Assemblée a approuvé l'élection de Monsieur Jay Gerken au poste d'Administrateur (Président) pour une période d'un an, se terminant à la date de la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires.
- L'Assemblée des Actionnaires a pris note de la démission de Monsieur Martin Tully le 11 décembre 2002. L'Assemblée a ratifié la cooptation de Madame Ursula Schliessler en remplacement de Monsieur Martin Tully en date du 13 février 2003. L'Assemblée a approuvé l'élection de Madame Ursula Schliessler au poste d'Administrateur pour une période d'un an, se terminant à la date de la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires.
- L'Assemblée a décidé de réélire Monsieur John Alldis au poste d'Aministrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires.
- L'Assemblée a décidé de réélire Monsieur Simon Airey au poste d'Administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires.
- L'Assemblée a décidé de réélire Monsieur Philip W. Heston au poste d'Administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires.
- L'Assemblée a décidé de réélire Monsieur Mohammed Al-Shroogi au poste d'Administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires.
- KPMG AUDIT ont été élus en qualité de Réviseur d'Entreprises pour l'année comptable commençant le 1^{er} avril 2003.

Pour le compte de CITI ISLAMIC PORTFOLIOS S.A.

CITIBANK INTERNATIONAL PLC (LUXEMBOURG BRANCH)

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2003, réf. LSO-Al01524. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055447.3/000/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2003.

PEARSON ENTERPRISES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert. R. C. Luxembourg B 68.786.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 11 août 2003

- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire sont approuvés.
- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002.
- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, et de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social 5, rue, Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.

Luxembourg, le 11 août 2003.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2003, réf. LSO-AH05267. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052563.3/655/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

DZ INT. CONCEPT, Fonds Commun de Placement.

Änderungsvereinbarung betreffend das Verwaltungsreglement

Zwischer

1. UNION INVESTMENT LUXEMBOURG S.A., einer Aktiengesellschaft mit Sitz in 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

und

2. DZ BANK INTERNATIONAL S.A., einer Aktiengesellschaft mit Sitz in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen

wurde folgendes festgestellt und vereinbart.

Die Verwaltungsgesellschaft und die Depotbank des Fonds DT INT. CONCEPT beschliessen hiermit, das Verwaltungsreglement in den Artikel 12 und 18 in folgenden Punkten neu zu fassen. Das vollständig aktualisierte Reglement ist dieser Änderungsvereinbarung beigefügt.

In Artikel 12 (Rechnungsjahr und Revision) wird Satz 1 wie folgt neu gefasst: «Das Rechnungsjahr des Fonds und der einzelnen Unterfonds endet jährlich am 30. September.»

In Artikel 18 (Anwendbares Recht, Gerichtsstand und Vertragssprache) wird der Text in Ziffer 3 wie folgt geändert: «Das Verwaltungsreglement ist in seiner ursprünglichen Form im «Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations» vom 12. Juli 1996 veröffentlicht. Eine erste Änderung hiervon ist im Mémorial vom 17. April 1999 veröffentlicht. Eine zweite Änderung ist am 26. April 2002, eine dritte Änderung am 23. Oktober 2002 und eine vierte Änderung, die am 25. September 2003 ebendort veröffentlicht ist, tritt am 22. August 2003 in Kraft.»

Hinterlegung, Veröffentlichung und Inkrafttreten

Diese Änderungsvereinbarung wird Handelsregister des Bezirksgerichts in Luxemburg hinterlegt sowie im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations» veröffentlicht.

Die Änderung tritt am Tage der Unterzeichnung in Kraft.

Luxemburg, den 22. August 2003.

UNION INVESTMENT LUXEMBOURG S.A. / DZ BANK INTERNATIONAL S.A.

Unterschriften / Unterschriften

- / Debotbank

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2003, réf. LSO-Al00330. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(053475.2//32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2003.

PLASTICONSTRUCT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.

R. C. Luxembourg B 39.190.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 février 2003, réf. LSO-AB03542, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2003.

Pour ordre

Correia

(052602.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

CAMI HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 18.672.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 17 juillet 2003 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en remplacement de Madame Isabelle Wieme. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Luxembourg, le 28 juillet 2003.

Pour CAMI HOLDING S.A.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2003, réf. LSO-AH03629. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052555.3/029/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

VARIUS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert. R. C. Luxembourg B 30.661.

Extrait de la résolution du Conseil d'Administration tenu par voie de résolution circulaire le 18 août 2003

Suite à la décision de ce Conseil d'Administration, le siège social de la Société a été transféré du 7, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, au 12, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg avec effet au 18 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2003.

Pour VARIUS

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliataire

J.-M. Gelhay / M. Vermeersch

Director / Fondé de Pouvoir

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2003, réf. LSO-AH05220. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052448.3/034/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

CitiFunds INVESTMENT SERIES, Fonds Commun de Placement.

Modification du règlement de gestion

Les amendements apportés ci-dessous au règlement de gestion du Fonds commun de placement CitiFunds INVEST-MENT SERIES entreront en vigueur le 30 septembre 2003, conformément à l'article 16.

Sur décision de CITICORP INVESTMENT MANAGEMENT S.A. (LUXEMBOURG), intervenant en tant que société de gestion de CitiFunds INVESTMENT SERIES avec l'approbation de CITIBANK INTERNATIONAL PLC (LUXEMBOURG BRANCH), statuant en qualité de banque dépositaire de CitiFunds INVESTMENT SERIES, les articles 5, 6, 10, 11, 16, 17 and 18 du règlement de gestion ont été amendés comme suit:

Art. 5. Politique d'Investissement

Le paragraphe 11) de l'Article 5 - Politique d'Investissement a été remplacé par le texte suivant:

11) La Société de Gestion ne peut pas faire des transactions qui nuiront à la protection des porteurs de parts, ou pour conserver une gestion appropriée des actifs du fonds comme e.g., les transactions ayant pour but les intérêts de la Société de Gestion ou pour l'intérêt d'une partie autre que les porteurs de parts.

Art. 6 et 18.

Toute référence à la loi du 30 mars 1988 est remplacée par la loi du 20 Décembre 2002.

Art. 10. Valeur nette d'inventaire

Point (c) de la section sur la valorisation les avoirs du fonds sera formulé comme suit:

(c) les titres non cotés sur une bourse ou négociés sur un Marché réglementé sont évalués au dernier cours disponible; s'il n'y a pas de cours disponible, ils sont évalués avec bonne foi par la Société de Gestion en accord avec des règles de valorisation prudentes et sur base de leur prix de vente probable, suivant l'avis du gestionnaire du fonds;

Art. 11. Suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire et l'émission, rachat et conversion des parts

Point b) a été reformulé comme suit:

b) Les événements d'ordre politique, économique, militaire ou monétaire, ou d'autres circonstances échappant au contrôle et au pouvoir de la Société de gestion, qui empêchent la mise à disposition des actifs d'un sous-fonds dans des conditions normales ou dans des circonstances où la mise à disposition des actifs serait au détriment des intérêts des porteurs de parts.

Art. 16. Modification du Règlement de Gestion

Le deuxième paragraphe de l'article a été barré et sera formulé comme suit:

La Société de Gestion peut à tout moment modifier le règlement de Gestion en partie ou dans sa totalité avec l'accord de la Banque Dépositaire.

Art. 17. Information des porteurs de parts

Le deuxième paragraphe sera reformulé comme suit:

Le rapport annuel qui sera publié endéans les quatre mois qui suivent la clôture de l'année comptable, et les rapports semestriels qui seront publiés endéans deux mois, seront disponibles aux porteurs de parts aux bureaux du Fonds, de la Banque Dépositaire et les agents payeurs.

Luxembourg, le 9 septembre 2003.

CITICORP INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Signature

Noté et accepté

CITIBANK INTERNATIONAL PLC (LUXEMBOURG BRANCH)

P. Watelet

Vice-Président

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2003, réf. LSO-Al05119. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Amendment to the Management Regulations

The below mentioned amendment of the Management Regulations of the MUTUAL INVESTMENT FUND («Fonds Commun de Placement») CitiFunds INVESTMENT SERIES, shall come into effect on 30 September, 2003 in accordance with Article 16 of the Management Regulations.

Upon decision of CITICORP INVESTMENT MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., acting as management company of CitiFunds INVESTMENT SERIES with the approval of CITIBANK INTERNATIONAL PLC (LUXEMBOURG BRANCH), acting as custodian of CitiFunds INVESTMENT SERIES, articles 5, 6, 10, 11, 16, 17 and 18 of the management regulations have been amended as follows:

Art. 5. Investment Policy

Paragraph 11) of Article 5. - Investment Policy has been replaced by the following text:

11) The Management Company may not enter into transactions which is harmful for the protection of interest of Unitholders of the Fund, or for keeping appropriate investment management of the assets of the Fund such as the transactions for the purpose of the interest of the Management Company or for the interest of the parties other than Unitholders of the Fund.

Art. 6 and 18.

All references to the law of 30 march, 1988 have been replaced by the law of 20 December, 2002.

Art. 10. Net asset value

Item (c) of the section on the valuation of assets of the Fund has been reworded as follows:

(c) securities are neither on any stock exchange nor dealt in on a regulated market will be valued at their last available market price; if there is no such market price, they will be valued in good faith by the Management Company in accordance with such prudent valuation rules as the management Company in accordance with such prudent valuation rules as the Management Company may determine and on the basis of the reasonable foreseeable sales prices, upon the advise of the relevant investment advisor/manager;

Art. 11. Suspension of the calculation fo the net asset value and of the issue, repurchase and switching of Units

Item b) has been reworded as follows:

b) a political, economic, military, monetary or other emergency beyond the control and influence of the Management Company makes the disposal of the assets of any Sub-Fund impossible under normal conditions or such disposal would be detrimental to the interests of the Unitholders;

Art. 16. Amendments to these Management regulations

The second paragraph has been taken out and will now read as follows:

The Management Company may amend these Management Regulations in full or in part at any time with the agreement of the Custodian Bank.

Art. 17. Announcements

The second paragraph has been reworded as follows:

The annual report, which shall be publisched within 4 months following the close of the accounting year, and all semiannual reports of the Fund, which shall be published within two months following the close of the relevant period shall be available to Unitholders at the offices of the Fund, the Custodian Bank and all paying agencies.

Luxembourg, September 9, 2003.

CITICORP INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Signature

Noted et accepted

CITIBANK INTERNATIONAL PLC (LUXEMBOURG BRANCH)

P. Watelet

Vice President

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2003, réf. LSO-Al05116. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(058886.2//95) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2003.

BRUISEND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine. R. C. Luxembourg B 83.787.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 août 2003, réf. LSO-AH02441, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2003.

(052548.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

Signature.

ALFINA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 49.306.

Le bilan au 30 septembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2003, réf. LSO-AC04848, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(052446.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

ALFINA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 49.306.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire en date du 17 octobre 2002

- Les comptes annuels au 30 septembre 2001 sont approuvés à l'unanimité.
- Décharge est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats au 30 septembre 2001.
- Par votes spéciaux et en vue de remplir les conditions requises par l'article 100 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée, sur les sociétés commerciales, l'assemblée générale après délibération décide de poursuivre les activités de la Société malgré le fait que les pertes au 31 décembre 2001 dépassent 75% du capital souscrit de la société.

Luxembourg, le 17 octobre 2002.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2003, réf. LSO-AC04847. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052454.2//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

ELITE-STABILITY FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 84.226.

Extrait de la résolution du Conseil d'Administration tenu par voie de résolution circulaire le 18 août 2003

Suite à la décision de ce Conseil d'Administration, le siège social de la Société a été transféré du 7, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, au 12, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg avec effet au 18 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2003.

Pour ELITE-STABILITY FUND

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliataire

J.-M. Gelhay / M. Vermeersch

Director / Fondé de Pouvoir

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2003, réf. LSO-AH05256. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052535.3/034/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

SHELL FILM & CHEMICAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II. R. C. Luxembourg B 57.210.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 août 2003, réf. LSO-AH05449, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2003.

Signature

Administrateur

(052536.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

MARKETING CONTROL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 42.234.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 août 2003, réf. LSO-AH05445, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2003.

Signature

Administrateur

(052537.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

LANDBESITZ DELTA AG, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 43.606.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 27 août 2003, réf. LSO-AH05014, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2003.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(052445.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

LANDBESITZ DELTA AG, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 43.606.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 27 août 2003, réf. LSO-AH05076, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2003.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(052447.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

LANDBESITZ DELTA AG, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 43.606.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 27 août 2003, réf. LSO-AH05077, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2003.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(052449.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

LANDBESITZ DELTA AG, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 43.606.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 27 août 2003, réf. LSO-AH05079, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2003.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(052452.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

LANDBESITZ DELTA AG, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 43.606.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 27 août 2003, réf. LSO-AH05080, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2003.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(052453.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

LANDBESITZ DELTA AG, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 43.606.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 27 août 2003, réf. LSO-AH05082, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2003.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(052455.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

ESPRIT (EUROPEAN PARTNERS INVESTMENT TRUST), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 24.189.

Extrait de la résolution du Conseil d'Administration tenu par voie de résolution circulaire le 18 août 2003

Suite à la décision de ce Conseil d'Administration, le siège social de la Société a été transféré du 7, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, au 12, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, avec effet au 18 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2003.

Pour ESPRIT (EUROPEAN PARTNERS INVESTMENT TRUST)

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent domiciliataire

J.-M. Gelhay / M. Vermeersch

Directeur / Fondé de pouvoir

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2003, réf. LSO-AH05257. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052538.3/034/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

INDEPENDENT BUSINESS AND SALES ADVISERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.

R. C. Luxembourg B 76.884.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 août 2003, réf. LSO-AH04815, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2003.

Signature.

(052551.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

EUROPA TRANSPORT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II. R. C. Luxembourg B 33.985.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 août 2003, réf. LSO-AH05442, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2003.

Signature

Administrateur

(052540.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

REMAE BLANCHE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 88.852.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 août 2003, réf. LSO-AH05448, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2003.

Signature

Administrateur

(052542.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

ALPHACOM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 36.346.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 août 2003, réf. LSO-AH05436, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2003.

Signature

Administrateur

(052546.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

JIVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 39.448.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 25 août 2003

- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire sont approuvés.
- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002.
- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Madame Nathalie Mager, employée privée, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, et de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.

Luxembourg, le 25 août 2003.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2003, réf. LSO-AH05042. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052566.3/655/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

DE COM LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine. R. C. Luxembourg B 78.175.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 février 2003, réf. LSO-AB03529, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2003.

Pour ordre

Correia

(052567.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

CHAUFFAGE-SANITAIRE THILL CLAUDE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3507 Dudelange, 23, rue Abbé Lemire.

R. C. Luxembourg B 44.766.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 28 août 2003, réf. LSO-AH05501, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2003.

CHAUFFAGE-SANITAIRE THILL CLAUDE, S.à r.l.

Signature

(052636.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

CHAUFFAGE-SANITAIRE THILL CLAUDE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3507 Dudelange, 23, rue Abbé Lemire.

R. C. Luxembourg B 44.766.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 28 août 2003, réf. LSO-AH05503, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2003.

CHAUFFAGE-SANITAIRE THILL CLAUDE, S.à r.l.

Signature

(052639.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

CODY INTERNET VENTURES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert. R. C. Luxembourg B 76.542.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale ordinaire du 18 juillet 2003

- L'Assemblée approuve les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002.
- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, et de Monsieur Pier Luigi Tomassi, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de LEX BENOY, réviseur d'entreprises, ayant son siège social au 13, rue Jean Bertholet à L-1233 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.
- Conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915, l'Assemblée statue sur la question de la dissolution éventuelle de la société et décide de poursuivre les activités de celle-ci.

Luxembourg, le 18 juillet 2003.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2003, réf. LSO-AH05038. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052568.3/655/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

NATUR SYSTEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 74.215.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 août 2003, réf. LSO-AH04888, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2003.

Signature.

(052569.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

EUROLEX MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché aux Herbes.

R. C. Luxembourg B 40.722.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg,

le 21 août 2003 à 16.00 heures

Il résulte dudit procès-verbal que:

- Monsieur André Grul, né le 3 octobre 1951 à Nijmegen, Curaçao, Antilles Néerlandaises, demeurant à Prinsengracht 961D, 1017 KL Amsterdam, Pays-Bas, est nommé Administrateur-Délégué de la société. Son mandat se terminera lors de l'assemblée générale de 2007.

Luxembourg, le 22 août 2003.

EUROLEX MANAGEMENT S.A.

Représenté par M. Bogers

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2003, réf. LSO-AH04886. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052570.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

STRAITON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 88.639.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 août 2003, réf. LSO-AH04884, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2003.

Signature.

(052571.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

T & E GEFAHRGUTLOGISTIK S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-6776 Grevenmacher, 10, an den Längten, Z.I.R. Potaschbierg. H. R. Luxemburg B 66.757.

Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 27. August 2003

Gemäss Beschluss der Ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre vom 27. August 2003 setzt sich der Verwaltungsrat ab heute wie folgt zusammen:

- Roman Elsen, wohnhaft in D-Wittlich, Verwaltungsratsmitglied,
- Ursula Gertrud Elsen, wohnhaft in D-Wittlich-Wengerohr, Verwaltungsratsmitglied,
- Dr. Christiane Höller, wohnhaft in D-Wallertheim, Verwaltungsratsmitglied.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Amtsblatt des Grossherzogtums Luxemburg erteilt.

Grevenmacher, den 27. August 2003.

Für den Verwaltungsrat

Unterschrift

Der Protokollführer

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2003, réf. LSO-AH05298. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052631.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

BIT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 56.310.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 28 août 2003, réf. LSO-AH05618, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2003.

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

(052753.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

BIT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 56.310.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 août 2003, réf. LSO-AH05617, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2003.

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

(052755.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

CEFIP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.

R. C. Luxembourg B 60.049.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 février 2003, réf. LSO-AB03520, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ordre

Correia

(052557.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

OMAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R. C. Luxembourg B 75.312.

Le bilan au 31 décembre 2002 et les documents y relatifs, enregistrés à Luxembourg, le 22 août 2003, réf. LSO-AH04390, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(052558.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

CHAPITEAU 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.

R. C. Luxembourg B 75.503.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 février 2003, réf. LSO-AB03539, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2003.

Pour ordre

Correia

(052564.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

HARTUNG INTERNATIONALE TRANSPORTE A.G., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 84.247.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 29 août 2003, réf. LSO-AH05895, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(052565.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

SYNETICS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8360 Goetzingen, 1, rue de Nospelt.

R. C. Luxembourg B 65.098.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 août 2003, réf. LSO-AH04880, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2003.

Signature.

(052572.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

IC INTERNATIONAL CONSULTANTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 40.754.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 août 2003, réf. LSO-AH05441, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2003.

Signature

Administrateur

(052547.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

SODAREX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.

R. C. Luxembourg B 79.108.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2003, réf. LSO-AB06818, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2003.

Pour ordre

Correia

(052603.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

INTERNATIONAL SHOE DESIGN S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1510 Luxemburg, 10, avenue de la Faïencerie. H. R. Luxemburg B 63.730.

Auszug aus dem Protokoll der Sitzung des Verwaltungsrates vom 26. August 2003

Die Mitglieder des Verwaltungsrates haben beschlossen den Sitz der Gesellschaft nach 10, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg

zu verlegen.

Luxemburg, am 26. August 2003.

Für den Verwaltungsrat

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2003, réf. LSO-AH05301. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052634.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

SUREXPO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.

R. C. Luxembourg B 62.828.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2003, réf. LSO-AB06149, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2003.

Pour ordre

Correia

(052605.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

SUREXPO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.

R. C. Luxembourg B 62.828.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2003, réf. LSO-AB06151, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2003.

Pour ordre

Correia

(052604.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

GOTTARDO TOWER FUND MANAGEMENT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76-78, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 48.188.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 août 2003, réf. LSO-AH01497, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2003.

Signature.

(052608.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

PIZZA SERVICE 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 119, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 75.176.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 février 2003, réf. LSO-AB03507, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2003.

Pour ordre

Correia

(052610.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

DE BLANCHOT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 65.280.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 août 2003, réf. LSO-AH05703, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 29 août 2003.

F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. / F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures / Signatures

(052616.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

AUDIOCARE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.

R. C. Luxembourg B 67.941.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 21 février 2003, réf. LSO-AB03528, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2003.

Pour ordre

Correia

(052613.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

AUDIOCARE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.

R. C. Luxembourg B 67.941.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 février 2003, réf. LSO-AB03518, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2003.

Pour ordre

Correia

(052606.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

CEFIP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.

R. C. Luxembourg B 60.049.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 février 2003, réf. LSO-AB03519, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2003.

Pour ordre

Correia

(052617.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

BRIO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxemburg B 23.120.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 16 mai 2003

Sont renommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2003:

- Dr. Peter Bosshard, avocat, demeurant à Zurich (Suisse), Président;
- Monsieur Dimitri Bikas, architecte, demeurant à Thessalonike (Grèce);
- Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg;
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg.

Est renommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2003:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 19 juin 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2003, réf. LSO-AF06898. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052573.3/534/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

CORELIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.

R. C. Luxembourg B 72.639.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 août 2003, réf. LSO-AH04814, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2003.

Signature.

(052554.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

FRANKLIN MUTUAL BEACON FUND, Fonds Commun de Placement.

Notice of liquidation of FRANKLIN MUTUAL BEACON FUND a member of the FRANKLIN TEMPLETON WORLDWIDE FUNDS (The «Fund»)

The liquidation of the Fund, effective on August 4, 2003, at close of business of Luxembourg, was closed on September 24, 2003 by decision of the board of directors of FRANKLIN TEMPLETON MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., (the «Management Company») acting as the management company to the Fund.

All liquidation proceeds have been paid to the unitholders entitled thereto and, accordingly, no amount has been deposited at the Caisse de Consignation in Luxembourg.

The documents and accounts of the Fund will remain deposited at the registered office of FRANKLIN TEMPLETON INTERNATIONAL SERVICES S.A., for a period a five years.

Luxembourg, September 25, 2003.

The Board of Directors of

FRANKLIN TEMPLETON MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A. (04587/755/16) .

SCHLÜSSEL S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau. R. C. Luxembourg B 65.959.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

I'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 16 octobre 2003 à 14.00 heures à Luxembourg, 18, rue de l'Eau (2ème étage) avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Présentation du rapport du liquidateur et des comptes de la liquidation.
- 2. Nomination du commissaire-vérificateur.
- 3. Fixation de la date de l'assemblée générale appelée à statuer, après le rapport du commissaire-vérificateur, sur la gestion du liquidateur.
- 4. Divers.

Pour participer à ladite assemblée, les actionnaires déposeront leurs actions, respectivement le certificat de dépôt au bureau de l'assemblée générale, cinq jours francs avant la date de l'assemblée générale.

I (04588/693/18) Le Conseil d'Administration.

LECHEF HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 37.678.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 13 octobre 2003 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2003
- 3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
- 4. Divers

I (04211/795/14) Le Conseil d'Administration.

UNICORP, UNIVERSAL LUXEMBURG CORPORATION S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 23.131.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le lundi 20 octobre 2003 à 10.00 heures au 23, avenue de la Porte-Neuve à Luxembourg, avec pour:

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 30 juin 2003 et affectation des résultats,
- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août
 1915 sur les sociétés commerciales,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.
- Fixation des émoluments du Commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (04232/755/20) Le Conseil d'Administration.

GED S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 60.291.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 13 octobre 2003 à 15.30 heures, au siège social 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
- 2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001
- 3. Affectation du résultat
- 4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
- 5. Décharge à donner au Commissaire aux comptes
- 6. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
- 7. Nominations statutaires
- 8. Divers

I (04470/000/21) Le Conseil d'Administration.

PROSPERINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 44.205.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on October 15, 2003 at 11.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

- 1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
- 2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at June 30, 2000, 2001, 2002 and 2003
- 3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
- 4. Statutory Appointments
- 5. Action on a motion relating to the possible winding-up of the company as provided by Article 100 of the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915
- 6. Miscellaneous.

1 (04257/795/17) The Board of Directors.

BLENDO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 82.588.

_ *

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, le 14 octobre 2003 à 14.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
- 2. Approbation des comptes annuels au 30 juin 2003
- 3. Affectation du résultat
- 4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
- 5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
- 6. Nominations statutaires
- 7. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
- 8. Divers

I (04471/000/20) Le Conseil d'Administration.

KADJOU S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 81.874.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 13 octobre 2003 à 15.30 heures, au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
- 2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002
- 3. Affectation du résultat
- 4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
- 5. Décharge à donner au Commissaire aux comptes
- 6. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
- 7. Nominations statutaires
- 8. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
- 9. Divers

I (04472/000/22) Le Conseil d'Administration.

ACM LIBOR TRUST, Fonds Commun de Placement.

The Management Regulations of ACM LIBOR TRUST (the «Fund») provide that the Fund is established for a period expiring on 25th September 2003. The Management Company will proceed to the liquidation of the Fund in accordance with Luxembourg laws and regulations.

A further notice will be published upon the closure of the liquidation.

On behalf of the Board of Directors of ALLIANCE CAPITAL (LUXEMBOURG) S.A. (04585/755/9)

COVADU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9650 Esch-sur-Sûre, 4, rue du Pont. R. C. Diekirch B 6.026.

Les actionnaires de COVADU S.A., 4, rue du Pont à L-9650 Esch-sur-Sûre, R. C. Diekirch B 6.026 sont convoqués à l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra le 14 octobre 2003 à 15.00 heures au siège social de la société avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2002 et affectation du résultat;

- 2. Ratification de la révocation de Monsieur Antoon Cochet en tant qu'Administrateur et Administrateur délégué et nomination de Madame Heather Corbett Brock au titre d'Administrateur;
- 3. Ratification de la révocation du commissaire aux comptes;
- 4. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes;
- 5. Décharge aux Administrateurs pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002;
- 6. Vente des actions dans la société MONEYCLIP BELGIUM à MONEYCLIP INSURANCE BROKER LUXEM-BOURG:
- 7. Vente des actions de la société MONEYCLIP INSURANCE BROKER LUXEMBOURG;
- 8. Divers.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

I (04589/139/23)

Le Conseil d'Administration.

POUPETTE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 37.797.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

I'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 13 octobre 2003 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2003
- 3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
- 4. Divers

I (04212/795/14)

Le Conseil d'Administration.

JURISFIDES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 21.972.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 14 octobre 2003 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002
- 3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
- 4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
- 5. Divers

I (04260/795/15)

Le Conseil d'Administration.

ANTIQUARIUM S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 23.525.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

I'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 14 octobre 2003 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002
- 3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
- 4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
- 5. Nominations statutaires
- 6. Divers

I (04258/795/16)

Le Conseil d'Administration.

BALDI HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 60.259.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 13 octobre 2003 à 15.00 heures, au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
- 2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001
- 3. Affectation du résultat
- 4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardiveté de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
- 5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
- 6. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
- 7. Nominations statutaires
- 8. Divers

I (04473/000/21)

Le Conseil d'Administration.

INTERPARTICIPATIONS, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 18.709.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 13 octobre 2003 à 11.00 heures, au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
- 2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1999, au 31 décembre 2000, au 31 décembre 2001 et au 31 décembre 2002
- 3. Affectation du résultat
- 4. Décharge à donner aux administrateurs pour les exercices écoulés et pour la tardiveté de la tenue des Assemblées Générales statutaires
- 5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
- 6. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
- 7. Nominations statutaires
- 8. Divers

I (04474/000/22)

Le Conseil d'Administration.

BISMUTH PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 90.629.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 15 octobre 2003 à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice au 30 juin 2003;
- b. rapport du commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 30 juin 2003;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. divers.

I (04565/045/16)

Le Conseil d'Administration.

KALINA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 72.348.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 14 octobre 2003 à 10.00 heures au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
- 2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000, au 31 décembre 2001 et au 31 décembre 2002
- 3. Affectation du résultat
- 4. Décharge à donner aux administrateurs pour les exercices écoulés et pour la tardivité de la tenue des Assemblées Générales statutaires
- 5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
- 6. Nominations statutaires
- 7. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
- 8. Divers

I (04502/000/21) Le Conseil d'Administration.

TERANIM S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 17.237.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 15 octobre 2003 à 11.00 heures au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
- 2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002
- 3. Affectation du résultat
- 4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
- 5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
- 6. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
- 7. Nominations statutaires
- 8. Divers

1 (04503/000/21) Le Conseil d'Administration.

ING (L) LIQUID, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 86.762.

Les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra dans les locaux de ING LUXEMBOURG, au 46-48, route d'Esch, L-2965 Luxembourg, le 14 octobre 2003 à 14.30 heures pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
- 2. Approbation des comptes au 30 juin 2003
- 3. Affectation des résultats
- 4. Décharge aux Administrateurs
- 5. Nominations statutaires
- 6. Divers.

Pour être admis à l'Assemblée Générale, tout propriétaire d'actions au porteur doit déposer ses titres aux sièges et agences de ING LUXEMBOURG, et faire part de son désir d'assister à l'Assemblée, le tout cinq jours francs au moins avant l'Assemblée.

Les actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à la condition d'avoir cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître au Conseil d'Administration leur intention de prendre part à l'Assemblée.

(04547/755/22) Le Conseil d'Administration.

SPOLETO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 40.344.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 15 octobre 2003 à 14.00 heures, au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
- 2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002
- 3. Affectation du résultat
- 4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
- 5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
- 6. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
- 7. Nominations statutaires
- 8. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
- 9. Divers

I (04508/000/22) Le Conseil d'Administration.

RAKHAM FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 26.677.

Les actionnaires sont priés d'assister à

I'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 15 octobre 2003 à 15.00 heures au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
- 2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002
- 3. Affectation du résultat
- 4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
- 5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
- 6. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
- 7. Nominations statutaires
- 8. Divers

I (04504/000/21)

Le Conseil d'Administration.

NAKAISPA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 64.463.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 15 octobre 2003 à 10.00 heures, au siège social, 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
- 2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002
- 3. Affectation du résultat

- 4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
- 5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
- 6. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
- 7. Nominations statutaires
- 8. Divers

I (04505/000/21)

Le Conseil d'Administration.

LE ROI HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 32.370.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 15 octobre 2003 à 11.00 heures, au siège social 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
- 2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002
- 3. Affectation du résultat
- 4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
- 5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
- 6. Nominations statutaires
- 7. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
- 8. Divers

I (04506/000/21)

Le Conseil d'Administration.

PHITEX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 32.990.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 15 octobre 2003 à 10.00 heures, au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
- 2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002
- 3. Affectation du résultat
- 4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
- 5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
- 6. Nominations statutaires
- 7. Divers

I (04507/000/20)

Le Conseil d'Administration.

ENFACE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 8.757.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 15 octobre 2003 à 15.30 heures, au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
- 2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002

- 3. Affectation du résultat
- 4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
- 5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
- 6. Nominations statutaires
- 7. Divers

I (04509/000/20) Le Conseil d'Administration.

FLANDERS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 22.684.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

I'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 14 octobre 2003 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2003
- 3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
- 4. Divers

I (04259/795/14) Le Conseil d'Administration.

OUDHEUSDEN CRYSTAL FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2965 Luxembourg, 52, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 80.838.

The EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of Shareholders of OUDHEUSDEN CRYSTAL FUND will be held at the registered office of the SICAV on 15th October 2003 at 11.00 p.m. to consider the following agenda:

Agenda:

- 1. To resolve on the liquidation of the company and,
- 2. To appoint a liquidator, and determinate his powers

In order to take part at the statutory meeting of 15th October 2003, the owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the meeting at the registered office in Luxembourg

1 (04545/655/14) The Board of Directors.

ING INTERNATIONAL, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 52, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 47.586.

Par le présent avis, les actionaires sont conviés à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

de ING INTERNATIONAL, SICAV, qui se tiendra au 46-48, route d'Esch, L-2965 Luxembourg, le 15 octobre 2003 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport du Conseil d'Administration.
- 2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 juin 2003.
- 3. Affectation des résultats.
- 4. Décharge des Administrateurs.
- 5. Nominations statutaires.
- 6. Divers.

Pour être admis à l'Assemblée Générale, tout propriétaire d'actions au porteur doit déposer ses titres aux sièges et agences de ING LUXEMBOURG, et faire part de son désir d'assister à l'Assemblée, le tout cinq jours francs au moins avant l'Assemblée.

Les actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à la condition d'avoir cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître au Conseil d'Administration leur intention de prendre part à l'Assemblée.

I (04546/755/22) Le Conseil d'Administration.

PEMBROKE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve. R. C. Luxembourg B 24.777.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le lundi 13 octobre 2003 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration;
- Rapport du Commissaire aux comptes;
- Approbation des comptes annuels au 30 juin 2003 et affectation des résultats;
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- Nominations statutaires;
- Fixation des émoluments du Commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (04222/755/18) Le Conseil d'Administration.

CLOST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II. R. C. Luxembourg B 25.286.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 9 octobre 2003 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
- 2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes arrêtés au 30 juin 2003 et affectation des résultats.
- 3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- 4. Divers.

II (04223/657/14)

ALSINVEST S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1511 Luxemburg, 121, avenue de la Faïencerie. H. R. Luxemburg B 26.900.

Die Aktionäre werden zur Teilnahme an der

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

eingeladen, die am Sitz der Gesellschaft am Mittwoch, dem 6. Oktober 2003 um 10.30 Uhr mit folgender Tagesordnung stattfinden wird:

Tagesordnung:

- 1. Lagebericht des Verwaltungsrats und Prüfungsbericht des Kommissars.
- 2. Verabschiedung des Jahresabschlusses zum 31. Dezember 2002.
- 3. Beschlussfassung über die Verwendung des Jahresergebnisses.
- 4. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrats und des Kommissars für ihre Tätigkeit während des entsprechenden Geschäftsjahres.

II (04395/528/16) Der Verwaltungsrat.

WALFRA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent. R. C. Luxembourg B 58.998.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 3 octobre 2003 à 9.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
- 3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
- 4. Acceptation de la démission du commissaire aux comptes et nomination de son remplaçant.

- 5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
- 6. Divers.

II (04415/696/17) Le Conseil d'Administration.

ALUMEX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent. R. C. Luxembourg B 72.376.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 3 octobre 2003 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
- 3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
- 4. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant.
- 5. Acceptation de la démission du commissaire aux comptes et nomination de son remplaçant.
- 6. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
- 7. Divers.

II (04416/696/18)

Le Conseil d'Administration.

I.Q. HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent. R. C. Luxembourg B 79.210.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 3 octobre 2003 à 14.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
- 3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
- 4. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant.
- 5. Acceptation de la démission du commissaire aux comptes et nomination de son remplaçant.
- 6. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
- 7. Divers.

II (04417/696/18)

Le Conseil d'Administration.

IMMO-PARTNERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8311 Capellen, 128, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 68.984.

M. Villi Ossich fait part de sa démission de la fonction de gérant technique de la société.

Sandweiler, le 19 juin 2003.

V. Ossich.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2003, réf. LSO-AH04393. — Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052560.3/317/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg Imprimeur: Imprimerie de la Cour Victor Buck, société à responsabilité limitée, Zone Industrielle Am Bann, L-3372 Leudelange